

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

p. 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**UNITÉ
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2175 - 9 avril 2010 - Prix: 1 € - DOM: 1,50 €

**Augmentation de la pauvreté
enrichissement d'une minorité**

**Le capitalisme
crée les inégalités,
le gouvernement
les aggrave**



**Les finances
locales
mises à mal
par la crise**

p 4

**Cent ans
de lois
sur les
retraites**

p 11



**Le bouclier fiscal
et ceux qui en profitent**

p. 5

SOMMAIRE

Leur société

- p. 4 ■ La réforme territoriale
 - Les départements au bord de la faillite?
- p. 5 ■ Le bouclier fiscal et la majorité
 - Le PS en mal de programme?
- p. 6 ■ Immigration : toujours plus de répression
 - Régularisation des travailleurs sans papiers!
 - Lyon (8^e) et les SDF
 - Un procès de l'amiante

Dans le monde

- p. 8/9 ■ Italie : les élections régionales
 - Le pape et les prêtres pédophiles
 - Allemagne : l'Église et les abus sexuels
 - Sénégal : l'indépendance inachevée
- p. 10 ■ Chine, États-Unis : catastrophes minières
 - Afrique du Sud : l'apartheid toujours là

Il y a cent ans

- p. 11 ■ La première loi sur les retraites
 - Les discriminations sur les retraites suivant le pays d'origine

Dans les entreprises

- p. 12 ■ Sodimatex - Crépy-en-Valois (Oise)
 - Le groupe Trèves
 - Le FSI : un fonds pour fermer les usines
- p. 13 ■ La Poste - 8^e et 20^e arrondissements de Paris
 - Thomson - Rennes
 - Samu social de Paris
 - ISS Famar - Orléans
- p. 14 ■ SNCF : les raisons du mécontentement
- p. 15 ■ Hôpital de Bicêtre - Val-de-Marne
 - Hôpital Tenon (AP-HP) - Paris
 - Clinique du Pont-de-Chaumes - Montauban
- p. 16 ■ **Bientôt la Fête de Lutte Ouvrière**

• États généraux de la sécurité à l'école

Le gouvernement hypocrite et irresponsable

Mercredi 7 et jeudi 8 avril ont eu lieu des États généraux sur la sécurité à l'école. Quand le gouvernement se heurte à des difficultés qu'il ne sait comment résoudre, si tant est qu'il en ait jamais eu la volonté, le plus simple et surtout le plus économique pour lui est de convoquer quelques prétendus spécialistes qui, à défaut d'avoir des solutions, pensent avoir des idées novatrices.

En règle générale, rien ne sort de ces rencontres. Qui se souvient des États généraux de la presse, de la santé, de l'outre-mer, de la bioéthique, de l'enfance ou de l'industrie, qui ont tous eu lieu ces derniers deux ans? Et surtout, qui peut dire qu'il en soit sorti quoi que ce soit? Ces États généraux servent tout au plus à confirmer des choix gouvernementaux en leur donnant l'aval de quelques experts dits indépendants.

La violence à l'école est certes réelle, comme en a témoigné dernièrement l'agression d'un lycéen de 14 ans, élève de l'établissement Adolphe-Chérioux à Vitry en banlieue parisienne. Survenue au début du mois de février, cette agression avait entraîné une forte protestation des enseignants de ce lycée et au-delà qui, durant près de quinze jours, s'étaient mobilisés pour obtenir des moyens humains supplémentaires, le doublement de l'équipe d'assistants d'éducation étant le minimum demandé. C'est d'ailleurs suite à cet incident, et pour apaiser la colère

des enseignants, que le ministre de l'Éducation nationale, Luc Chatel, avait annoncé la tenue des États généraux sur la sécurité à l'école.

En fait, le gouvernement a déjà répondu aux questions qu'il met en débat. Pour lui, il s'agit de « sanctuariser l'école ». Cela passe par exemple par l'équipement des établissements scolaires en caméras de vidéo-surveillance, par l'installation de clôtures autour des collèges et lycées, ou encore par l'intervention d'équipes mobiles de sécurité. Et comme il est à la mode de faire appel à des psychologues pour affronter des situations difficiles, Chatel recommande de former les professeurs au stress et à la gestion de crise. À ce propos, le ministre a annoncé que 400 proviseurs et adjoints suivront des sessions de ce type avant la fin de l'année.

Parmi toutes les mesures que Chatel envisage, aucune ne répond aux souhaits des enseignants et des parents d'élèves, qui demandent une hausse des effectifs, notamment en termes

de surveillants. La violence en milieu scolaire a bien sûr des racines sociales qui dépassent amplement le cadre de l'école. De ce fait, elle ne pourra pas être résolue dans le seul milieu scolaire. Cela, les enseignants le savent fort bien. Mais ils savent aussi que la diminution de personnel encadrant est de toute façon néfaste. Pourtant, c'est dans cette voie que le ministre et avec lui le gouvernement poursuivent, en supprimant cette année

16 000 postes dans l'Éducation nationale.

Non content de mettre en œuvre une politique irresponsable, Chatel la mène avec cynisme quand il affirme que « la sécurité d'une école n'est pas l'affaire des seuls surveillants », mais « la responsabilité de tous les adultes, notamment les enseignants », dont il diminue pourtant le nombre de façon drastique.

Georges LATTIER

• Dégâts de Xynthia Bussereau veut faire payer la population

Réunis le 6 avril, plusieurs présidents de Conseils généraux ont dénoncé le manque de moyens, et la dette d'au moins un milliard d'euros qu'a l'État envers les départements. Dominique Bussereau, président du Conseil général de Charente-Maritime, n'est pas de ceux-là. Il est vrai qu'en tant que ministre des Transports il représente aussi Sarkozy et Fillon. Alors il s'en prend à la population, en augmentant les impôts locaux – pourtant très injustes, car leur taux est le même pour tous les contribuables imposables.

d'une augmentation de 5,5%, votée en décembre dernier. Les dégâts causés par la tempête Xynthia aux infrastructures sont maintenant invoqués pour une hausse supplémentaire de 6%. La gauche propose de faire plutôt des économies. Mais personne, dans ces institutions, ne réclame qu'on prenne sur les bénéfices des géants du BTP, qui vont faire encore de beaux profits en reconstruisant les digues et la voirie, après en avoir fait en bâtant en zone inondable, ni sur ceux des banques qui ont financé leurs projets.

La crise était déjà le prétexte

Correspondant LO

Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti qui continue à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux qui partagent

avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : **Association de financement du parti Lutte Ouvrière** en les envoyant à l'adresse suivante : **LUTTE OUVRIERE BP 233 75865 PARIS CEDEX 18**

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66% de ce don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste)

membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 10091 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 - Télécopie : 01 48 10 86 26

SUR INTERNET

www.lutte-ouvriere.org

www.union-communiste.org

contact@lutte-ouvriere.org

Lutte Ouvrière l'hebdomadaire

www.lutte-ouvriere-journal.org

Lutte Ouvrière multimédia (télé, radio, CLT)

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Lutte Ouvrière audio

(version parlée de nos textes)

www.lutte-ouvriere-audio.org

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : CCP 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €
Envois sous pli fermé : tarifs sur demande			

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise du 5 avril



Arrêter l'aggravation des inégalités sociales, c'est combattre le capitalisme

Les statistiques officielles sont en général conçues pour cacher ou pour déformer la vérité plutôt que de l'éclairer. Celles publiées récemment par l'Insee sur l'écart entre les riches et les pauvres de ce pays n'en sont pas moins édifiantes.

Ces statistiques confirment ce qui saute aux yeux : l'accroissement important de la pauvreté. Elles portent pourtant sur la période 2004-2007, avant

l'aggravation actuelle de la crise. Huit millions de personnes, plus de 13 % de la population, se retrouvent sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire disposent d'un revenu de moins de 900 euros par mois : des chômeurs, des retraités mais aussi, pour 1,9 million d'entre eux, des travailleurs ayant encore un emploi et un salaire.

L'Insee publie d'autres chiffres, portant cette fois sur la fraction la plus riche de la société, dont les revenus et la richesse se sont envolés pendant la même période. Les plus riches parmi les riches, qui représentent quelque 5 000 ou 6 000 personnes en France, soit une sur dix mille, disposent d'une moyenne de trois millions d'euros par an.

Cette petite frange de riches possède usines et banques et domine l'économie. Ils sont le sommet de la classe riche, de ce demi-million de personnes dont le revenu annuel dépasse les 500 000 euros. Contrairement aux fadaïses des médias, il n'y a parmi eux que quelques footballeurs vedettes ou hommes de spectacle (et ceux-là, au moins, font quelque chose en contrepartie de leurs revenus). La majorité, ce sont des capitalistes petits et grands qui vivent de leurs capitaux, c'est-à-dire de l'exploitation. Or pendant ces trois ans, si les salaires ont stagné, les revenus du capital ont augmenté de 46 % !

Une minorité s'enrichit en appauvrissant la majorité. Ce mécanisme qui appauvrit le monde du travail pour enrichir sans cesse une minorité de capitalistes, l'exploitation, est le mécanisme fondamental de l'économie.

Pour y mettre fin, il n'y a pas d'autre voie que de transformer de façon radicale les structures de l'économie, en expropriant la classe capitaliste et en réorganisant la vie économique sur la base de la propriété collective des moyens de production, et leur gestion démocratique pour

produire en fonction des besoins de tous, et pas pour le profit d'une minorité.

L'État de son côté, au lieu d'atténuer les inégalités créées par le fonctionnement de l'économie capitaliste, intervient au contraire pour les aggraver. Il ne prend pas aux plus riches pour atténuer la situation des plus pauvres. Il fait l'inverse. Le fameux « bouclier fiscal » n'en est qu'une illustration parmi bien d'autres. En sont d'autres la coupe dans les dépenses sociales, la diminution des retraites, les économies sur les services publics, pour donner des milliards aux banquiers.

Les plus grandes entreprises sont celles qui paient proportionnellement le moins d'impôts. Les bourgeois les plus riches ont à leur disposition une armada d'avocats fiscalistes, dont le métier est de parvenir à ce qu'ils paient l'impôt le plus bas possible. Il est arrivé qu'un des hommes les plus riches du pays en vienne à ne pas payer d'impôt du tout !

Pendant ce temps-là, les hommes politiques, principalement de droite, dénoncent comme une injustice qu'une partie des salariés ou des retraités ne paient pas l'impôt sur le revenu. Mais même les plus pauvres, jusqu'aux chômeurs et érémites, paient les impôts indirects qui constituent le principal impôt de ce pays, celui qui rapporte le plus et qui est essentiellement payé par les classes populaires.

On calcule et gère les impôts avec les ordinateurs les plus modernes, et pourtant reste valable cette vieille expression de *l'Internationale* : « *L'impôt saigne le malheureux* ».

Le décalage qui se creuse entre les plus riches et le gros de la population est tel que des voix se font entendre même dans la majorité de droite pour atténuer ce qui, dans la fiscalité, favorise trop visiblement les plus riches. Oh, pas par humanisme ! Mais par crainte que cela finisse en explosion sociale.

C'est sur cette crainte-là que mise la gauche réformiste, aujourd'hui dans l'opposition, pour proposer ses services à la bourgeoisie afin de maintenir la paix sociale, notamment grâce à une politique fiscale un peu moins choquante. Mais même cela, les grandes fortunes ne l'accepteront pas de plein gré. Elles ne feront de concessions que lorsqu'elles sentiront sur leurs nuques le souffle de la colère ouvrière.

Arlette LAGUILLER

Heures supplémentaires en hausse... et chômage aussi !

Le nombre annuel d'heures supplémentaires dans les entreprises de dix salariés et plus a augmenté de 5,7 % en 2009. Il a augmenté encore plus – 11,4 % – dans les entreprises de plus de 250 salariés.

Pour chaque salarié à temps complet, le nombre moyen d'heures supplémentaires aurait été de 10,5 heures au quatrième trimestre 2009, d'après les résultats d'une enquête publiée par la Dares (Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques). Celle-ci indique aussi que c'est dans les secteurs du commerce, de la réparation automobile et des transports que les heures supplémentaires sont

les plus nombreuses. Une autre enquête de l'Acoss (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale) donne un chiffre total de 676 millions d'heures supplémentaires en 2009.

Ces statistiques et ces chiffres confirment que dans de très nombreuses entreprises, grandes ou petites, dans cette période de crise les patrons n'hésitent pas à faire travailler plus longtemps des travailleurs, dans des conditions parfois difficiles. Et c'est sans parler de toutes les entreprises dans lesquelles ils ont obtenu de faire varier la durée du travail en fonction de la production, les heures travaillées en plus étant récupérées par la suite. Il n'y a donc même pas d'heures supplémentaires payées comme telles.

Dans une même entreprise,

il n'est donc pas rare que des travailleurs fassent des heures supplémentaires quand d'autres, dans un atelier voisin, sont mis en chômage partiel, toujours au nom des impératifs de production, chômage partiel largement financé par l'argent public.

Des centaines de milliers de travailleurs perdent leur emploi ; d'autres – souvent les jeunes – n'en trouvent même pas un premier ; d'autres, faute de travailler assez longtemps, vivent dans la précarité ; d'autres enfin – souvent des travailleurs âgés – doivent accepter de travailler plus, au mépris de leur santé. Et la seule logique de cette situation absurde, c'est la recherche du profit, dans un système capitaliste en faillite.

Cédric DUVAL

CERCLE LÉON TROTSKY

Le prochain Cercle
Léon Trotsky aura pour sujet :

**L'Iran, après
plus de 30 ans
de régime islamique**

**Vendredi 16 avril
à 20h 30**

Théâtre de la Mutualité
24, rue Saint-Victor à Paris 5^e
(Métro : Maubert-Mutualité)

Participation aux frais : 3 euros

• Réforme territoriale

Rivalités UMP-PS....

Fillon a confirmé dans le *Journal du Dimanche* du 28 mars que le gouvernement entend poursuivre la réforme territoriale, « parce que nous voulons simplifier et rendre plus efficace l'organisation des territoires », prétend-il. Vingt et un présidents de Conseils régionaux de gauche demandent au contraire que le gouvernement renonce à ce projet et Fabius a même parlé à ce sujet de textes « scélérats », assurant que le PS voulait les « mettre à bas ».

On n'a pas entendu les dirigeants socialistes avoir de mots si durs contre le projet de réforme des retraites du gouvernement, qui a des conséquences autrement calamiteuses pour des millions de salariés. Pourquoi donc cette réforme territoriale émeut-elle tant le PS?

Calculs électoraux...

Le 20 octobre 2009, pas moins de quatre projets de lois ont été déposés par le gouvernement, avec comme « premier pilier » la création du conseiller territorial : « Un seul élu qui siègera au département et à la région. La solution (...) n'était pas la suppression de l'un ou l'autre, mais le rapprochement des deux », avait déclaré Sarkozy dans un discours à Saint-Dizier. Avant les élections régionales, un premier projet de loi a déjà été adopté en urgence : les conseillers régionaux qui viennent d'être élus ainsi que les conseillers généraux qui le seront l'année prochaine auront un mandat raccourci, qui se terminera lors de la première

élection des conseillers territoriaux en 2014.

Le PS avait déjà tonné contre le raccourcissement de ces mandats, en déposant par exemple 500 amendements au Sénat.

Un autre projet de loi, adopté en première lecture le 5 février au Sénat et qui devrait être examiné dans un mois à la Chambre des députés, crée les conseillers territoriaux à partir de 2014. Ils devraient être 3 000, remplaçant les 6 000 conseillers généraux (4 182) et régionaux (1 880). Le gouvernement explique que les conseillers territoriaux amélioreront la coordination entre les Conseils régionaux et généraux, tandis que le PS y voit un affaiblissement des pouvoirs des régions et des départements. En réalité, la défense des « grands principes démocratiques » n'est pas le seul motif d'indignation du PS, la réduction du nombre d'élus risquant de se faire à son détriment, en fonction de la manière dont sera calculée la répartition des conseillers territoriaux

entre les régions. Le projet de loi annonce un scrutin à un tour, sur la base du canton, au scrutin majoritaire pour 80 %, avec une proportionnelle de liste pour 20 % des sièges. C'est un système inique... mais pas plus que celui qui préside aux élections législatives, que le PS s'est bien gardé de remettre en cause lorsqu'il était au gouvernement, de 1997 à 2002.

Ce que craint le PS, avec ce projet de réforme, c'est d'en faire les frais en nombre d'élus.

... et attaques bien réelles contre la population

La rivalité UMP-PS autour de la réforme territoriale est un arbre qui cache la forêt. Car les projets de loi renferment des armes dont les gouvernements futurs – quelle que soit leur couleur politique – pourront se servir pour faire pression sur les collectivités locales afin qu'elles réduisent les services à la population. « Nous avons l'obligation de réduire la part de la dépense publique dans l'économie. L'État a commencé à le faire. Les collectivités locales doivent prendre leur part à l'effort », assène Fillon dans le *Journal du Dimanche*. Cela signifie la dégradation dans les écoles, les hôpitaux, dans tous les services publics ! Déjà

le gouvernement multiplie les pressions sur les élus locaux. La suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par une « contribution économique territoriale » fixée par l'État prive les communes de la marge de manœuvre, déjà très réduite, qu'elles avaient pour lever des ressources financières. Les projets de loi de réforme territoriale vont dans le même sens. Ils prennent prétexte de la complexité des circuits administratifs pour supprimer les « financements croisés » et la « compétence générale » des régions et des départements. Actuellement, pour financer un équipement sportif ou une crèche par exemple, une commune ou une intercommunalité demande l'aide de multiples organismes : département,

région, caisse d'allocations familiales... Le projet de réforme territoriale prévoit de limiter cette possibilité de solliciter plusieurs directions au nom d'une « clarification » et d'une « simplification ». Or le problème, du point de vue des habitants, n'est pas de savoir comment l'argent a été trouvé, mais que le service en question puisse fonctionner avec le personnel nécessaire.

Privés d'une partie de ces financements d'origine multiple, des projets des communes risquent de capoter, des services risquent d'être remis en cause, d'autant plus que les régions et les départements ne seront plus « compétents » pour aider les communes que dans les domaines fixés par une future loi.

Jean SANDAY

Lutte de Classe n° 126 (mars 2010)

- Lutte Ouvrière dans les élections régionales
- Communisme, religion et intégrisme
- Tremblement de terre en Haïti
Catastrophe naturelle sur fond de catastrophe sociale
- Spéculation sur la dette des États, sur les devises...
La menace d'une nouvelle crise encore plus grave

Prix : 2 euros
Envoi contre cinq timbres à 0,56 euro

• Les départements au bord de la faillite ?

Toutes les finances publiques pillées pour remplir les poches du patronat

Le président PS du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, Claude Bartolone, a annoncé son intention de faire voter jeudi 8 avril un budget en déficit, ce que la loi interdit aux collectivités locales. Le budget serait alors imposé par le préfet. Ce bras de fer avec le gouvernement se veut une réponse à la non-compensation des missions que l'État a déléguées aux départements.

Cette situation n'est pas propre à la Seine-Saint-Denis. Selon la Direction générale des collectivités locales, 23 conseils généraux devraient avoir le plus grand mal à boucler leur budget cette année, présidés aussi bien par la gauche que par la droite. En 2011, 62 départements seraient sur la sellette, soit la majorité, selon le ministère de

l'Intérieur. Les départements se disent plombés par les dépenses sociales obligatoires dont l'État leur a transféré la charge depuis des années sans en assurer le financement : RMI-RSA, allocations handicap. Ainsi en 2010, 3,5 milliards ne seraient pas compensés par l'État.

L'État se défait de plus en plus de ses missions sur les collectivités locales, et cela dans tous les domaines, enseignement, investissements publics les plus variés, action sociale, logement, transport, santé. Cette politique a été menée par tous les gouvernements, quelle que soit leur couleur politique. C'est même la gauche qui a donné un coup de fouet à ce désengagement de l'État en 1983, avec la décentralisation.

Ainsi c'est le gouvernement

de la Gauche plurielle de Jospin qui a transféré aux départements l'APA (l'aide pour la garde des adultes handicapés), en décidant d'entrée de ne pas compenser totalement ce transfert. Quant au RMI et au RSA, c'est le rapport Mauroy en 2002 qui en préconisait le transfert et c'est la droite qui l'a mis en application.

Cette politique de mise à mal des finances locales n'a qu'un but, qui est de réserver une part toujours plus grande des fonds publics, issus des impôts, pour garantir les revenus du grand patronat, des banques et des classes riches. Car parallèlement, les impôts des entreprises réservés aux collectivités locales ont baissé considérablement, pour en arriver à supprimer la taxe professionnelle aujourd'hui.

La crise donne maintenant à cette évolution un tour dramatique, les besoins sociaux augmentant rapidement pendant que les financements ne cessent de baisser. La fronde des présidents de Conseils généraux, comme celui de Seine-Saint-Denis, découle de cette situation. Cependant ce n'est pas le fond de la politique en faveur du patronat qui est mis en cause, mais seulement la répartition des finances entre celles de l'État et de ces collectivités. Dans aucun département on n'a vu les présidents de gauche annoncer qu'ils allaient, face à cette situation critique, supprimer les aides directes et indirectes qu'ils attribuent aux employeurs et au privé, y compris ceux du bâtiment et des travaux publics. Nulle part on

n'a vu ces collectivités décider par exemple de mettre sur pied des organismes publics pour faire les travaux à prix coûtant, au lieu d'aides au financement d'entrepreneurs privés. Cela ne résoudrait sans doute pas les problèmes issus de la crise, mais cela montrerait au moins qu'une autre politique est possible que celle qui consiste à favoriser les plus riches.

Maurice Leroy, ex-notable du PC devenu député de la majorité sarkoziste, a déclaré que « même Arlette Laguiller à la tête d'un département n'y pourrait rien ! » Mais le problème n'est pas là : il est de changer de politique et de cesser de croire et faire croire que c'est en favorisant le capital privé et les plus riches que l'on pourra améliorer la situation.

Paul SOREL

• Bouclier fiscal

Mini-fronde au sein de la majorité

Un nouveau sujet de polémique est apparu au sein de la majorité: faut-il maintenir ou non le bouclier fiscal, ce dispositif qui permet de plafonner les impôts directs à 50 % des revenus ?

L'ex-Premier ministre Alain Juppé a ouvert le feu en déclarant que cela ne le « choquerait pas qu'on demande aux très riches un effort de solidarité supplémentaire ». Jean-François Copé lui-même, le président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, qui avait pourtant été à l'initiative du bouclier fiscal en 2006 quand il était ministre du Budget sous le gouvernement Villepin, fait maintenant machine arrière et affirme qu'il n'a « pas de religion définitive » sur ce sujet. Et Villepin lui-même, qui ne manque pas une occasion de contrer Sarkozy, demande « une fiscalité plus juste » en s'élevant « contre le cadeau fait aux riches ». Par ailleurs, treize députés de l'UMP ont appelé « à suspendre le bouclier fiscal pour redonner du sens à la politique ».

Ces membres de l'UMP qui critiquent maintenant le bouclier fiscal ne remettent évidemment pas en cause la politique menée par le gouvernement en faveur des possédants et des plus

riches. Mais ils n'oublient pas au passage la défense de leurs propres intérêts. Or les mauvais résultats de l'UMP aux dernières élections régionales leur font craindre pour leur avenir et ils savent qu'ils perdront leur place si l'actuelle majorité subit une défaite aux élections présidentielle et législatives dans deux ans. La forte abstention ou le retour de voix vers le Front National lors des régionales étaient le signe que le mécontentement avait

gagné une partie de l'électorat de droite, qui n'est pas uniquement implanté dans les beaux quartiers. De nombreux petits bourgeois – commerçants, artisans, paysans, etc. – mais aussi des ouvriers, qui avaient cru que Sarkozy améliorerait leur sort, sont aujourd'hui confrontés à une baisse de leurs revenus due à la crise, et sont choqués de voir le gouvernement continuer à favoriser les plus riches tandis qu'eux s'enfoncent dans les difficultés. Et ils sont bien plus nombreux que les quelques milliers de privilégiés bénéficiant du bouclier fiscal.

De plus, avant même que les discussions avec les syndicats n'aient commencé, le gouvernement évoque aussi la possibilité d'augmenter la CSG et le CRDS pour financer les retraites. Cette mesure frapperait tout le monde, y compris les personnes trop pauvres pour payer l'impôt sur le revenu, mais les contribuables qui, grâce au « bouclier », bénéficient du plafonnement de leurs impôts directs en seraient de ce fait épargnés ! Une telle mesure, si elle devait s'appliquer, risquerait de toucher, en même temps que les plus pauvres, la fraction de l'électorat de

droite qui ne bénéficie pas de la protection du bouclier fiscal. Car cela apparaîtrait comme le début d'une remise en cause de l'engagement de Sarkozy de ne pas alourdir les impôts.

Pour l'instant, sourd aux appels venant de sa majorité, Sarkozy déclare qu'il va « maintenir le cap », et qu'il n'est pas question de revenir en arrière sur le bouclier fiscal. Mais on n'a peut-être pas fini de voir des députés UMP se démarquer à telle ou telle occasion d'un président dont ils considèrent le voisinage comme de plus en plus encombrant.

Marianne LAMIRAL

À qui profite le bouclier fiscal ?

Le bouclier fiscal a été appliqué au 1er janvier 2007. À la suite de cette mesure, les contribuables ne pouvaient plus être imposés au-delà de 60 % de leurs revenus pour l'ensemble des impôts directs : impôt sur le revenu, ISF (impôt de solidarité sur la fortune), taxe foncière et taxe d'habitation. Puis, après son arrivée à la présidence en mai 2007, Sarkozy qui, en tant que ministre de l'Économie, n'avait pas osé supprimer l'ISF malgré les

pressions des plus riches, décida de contourner cet obstacle en abaissant le bouclier fiscal à 50 %, déclarant qu'il ne serait pas juste que quelqu'un « qui travaille » verse plus de la moitié de ses revenus au fisc.

C'est oublier que nombre des bénéficiaires du bouclier fiscal justement ne travaillent pas et vivent des revenus de leurs placements. En outre, le plafond est inférieur de fait à 50 % des revenus, il se situerait à 39 %, la CSG

et le CRDS ayant été inclus dans le calcul des impôts. Et comme celui-ci vient après toutes sortes de déductions et d'exemptions au travers des niches fiscales, les revenus pris en compte sont sans doute loin en dessous des revenus réels.

L'an dernier, 99 % des sommes remboursées par le fisc au titre du bouclier fiscal sont allées à des redevables de l'ISF, c'est-à-dire aux plus riches, même si le gouvernement met en avant les petits

paysans ou retraités possédant une maison là où la spéculation immobilière a fait bondir les prix ! Sur les 16 350 contribuables qui ont bénéficié du bouclier fiscal, un peu moins de mille se sont partagé près des deux tiers des sommes restituées, soit en moyenne 376 000 euros pour chaque foyer fiscal. Et pour les dix plus grosses restitutions, le chèque de remboursement s'est élevé à 6 millions d'euros en moyenne...

M.L.

Le PS en mal de programme ?

Au lendemain de la victoire du PS aux élections régionales, Martine Aubry a déclaré qu'avant de se choisir un candidat pour l'élection présidentielle de 2012, il faudrait que le PS se dote d'un programme. Ce serait bien la moindre des choses !

Aux élections, et plus particulièrement à l'élection présidentielle, il est demandé aux électeurs de choisir un candidat et une politique. Il serait en effet normal que les électeurs puissent connaître les mesures que prendrait le (ou la) candidat(e) choisi(e) et, surtout, au service de quel camp il agirait une fois élu, celui des exploités ou celui des exploités. Or la gauche comme la droite donnent une même réponse à cette question. Ils prétendent être au service « des intérêts du pays et de son économie », ce qui est une manière

d'éviter la réponse alors que les intérêts des banquiers, des patrons de tout poil sont contradictoires, foncièrement antagonistes, avec les intérêts des travailleurs.

Les dirigeants du PS se gardent bien de préciser ce qu'ils feraient si l'un d'entre eux accédait à la présidence de la République. Selon leurs dires, ils en sont seulement à élaborer un programme, et il faudrait une année pour que les éléphants et les jeunes loups du PS échangent leurs idées, de colloques en conventions, se choisissent le meilleur positionnement, à la façon des starlettes qui cherchent à se faire photographier sous leur meilleur profil, pour participer à la finale de la compétition électorale...

Le PS se donne jusqu'à la fin de l'année 2010 pour arrêter son programme pour

l'élection de 2012. Comme s'il était un parti nouveau-né ! Comme s'il n'avait pas gouverné et viendrait d'ouvrir les yeux pour découvrir la société et son économie, pour s'apercevoir qu'il y a la crise et ses conséquences dramatiques pour le monde du travail ! Et ses dirigeants de jouer à s'interroger sur les mesures à prendre, certains

se déclarant favorables à la suppression de l'impôt sur la fortune (ISF), d'autres envisageant, avec une fraction de la droite, la suppression du bouclier fiscal, d'autres encore s'interrogeant sur l'opportunité de reculer à nouveau l'âge de la retraite et tous cherchant la meilleure façon de se placer gagnants.

Et on voudrait faire

croire aux électeurs, et aux travailleurs, qu'ils auraient la possibilité de choisir des candidats et des politiques en déposant un bulletin dans une urne, un jour donné ! En fait, on ne saurait mieux démontrer qu'avec ces gens-là les élections ressemblent à une partie de bonneteau pour piéger les électeurs.

Jean-Pierre VIAL

• Ségolène Royal prend ses marques

À quand la vente de produits dérivés ?

Ségolène Royal a déposé à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) plusieurs mots et expressions, tels que « espoir à gauche », « fête de la fraternité », « université populaire participative », etc. Elle les considère comme

sa propriété, au même titre qu'une marque de vêtements.

Elle dit vouloir éviter que d'autres politiciens, ou des organismes « peu scrupuleux » ne les reprennent à leur compte. Si l'INPI décide d'enregistrer sa demande, elle aurait alors

la possibilité de poursuivre en justice quiconque utiliserait ces formules et de demander des dommages et intérêts.

À ce jour, elle n'aurait pas encore déposé les mots « mégalomanie » ou... « ridicule ».

M.L.

• Immigration

Toujours plus de répression

Mercredi 31 mars, Éric Besson, ministre de l'Immigration et des expulsions, a présenté au Conseil des ministres un projet de loi visant à durcir le Code d'entrée et de séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA). C'est la sixième loi anti-immigrés en sept ans.

Suite aux remises en liberté décidées par les juges pour arrestation et détention illégales d'Afghans lors du démantèlement de la « jungle » de Calais ou après l'arrivée de 124 Kurdes sur une plage du sud de la Corse, le nouveau projet de loi Besson prévoit de restreindre davantage les possibilités de recours juridiques pour les exilés.

Actuellement, un réfugié

qui parvient à déposer une demande d'asile reste libre. L'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra) lui doit même assistance durant les mois d'instruction de son dossier. Mais le gouvernement estime qu'il y a trop de demandeurs : 43 000 en 2008, dont seulement la moitié ont été accueillis. Les services de l'Ofpra sont saturés et il n'est

pas question de les renforcer. Aussi la loi Besson vise à réduire le nombre de demandeurs. Pour cela, lorsqu'un ou des étrangers sans papiers seront interpellés par la police sur le territoire français, le lieu de leur arrestation sera considéré légalement comme une « zone d'attente temporaire », comme il en existe dans les ports et les aéroports.

En zone d'attente, les immigrés sont privés de liberté et ils ne peuvent que difficilement recourir à l'assistance d'avocats ou d'interprètes pour

faire valoir leurs droits. Ils sont souvent refoulés du territoire sans procédure juridique, en quelques jours, car la loi considère qu'ils ne sont pas vraiment entrés en France.

Un autre article de ce projet de loi prévoit que, lors d'internement en centre de rétention par la juridiction administrative, le juge des libertés et de la détention ne pourrait plus intervenir qu'après cinq jours de détention du réfugié, au lieu de 48 heures actuellement. Garde à vue comprise, un étranger pourra donc être

privé de liberté et d'assistance pendant au moins une semaine, et même être expulsé avant d'avoir été auditionné. De plus, Besson veut porter la durée maximum de détention de 32 à 45 jours, et que l'expulsion soit assortie par les préfets d'une interdiction de retour en Union européenne pour une durée allant jusqu'à cinq ans.

Le pays qu'une vieille légende présente comme patrie des droits de l'homme, c'est où ?

Louis BASTILLE

• Travailleurs sans papiers

Ils doivent être régularisés !

En région parisienne, plusieurs milliers de salariés sans papiers sont toujours en grève pour obtenir leur régularisation. Une grève qui dure depuis six mois pour certains.

Le ministre Éric Besson refuse toujours d'appliquer des critères de régularisation réalistes et il maintient des conditions draconiennes : cinq années de présence en France, une année d'ancienneté dans l'entreprise et une promesse d'embauche d'au moins un an dans un métier et une région en tension. Lui-même admet que moins d'un millier de ces salariés remplissent ces conditions.

Elles sont des barrières volontairement dressés contre les régularisations, alors que même certaines entreprises touchées par les grèves, comme Véolia, demandent de les assouplir.

Dans le même temps où les ministères de l'Immigration et du Travail refusent de négocier, le ministère de l'Intérieur multiplie les interventions policières pour évacuer les piquets de grève. Jeudi 1^{er} avril à 6 heures

du matin, plusieurs centaines de grévistes ont été évacués de force des locaux patronaux du BTP, rue du Regard dans le 6^e arrondissement de Paris. Dans d'autres cas, comme à l'entreprise d'intérim du BTP Multipro, c'est le patron qui a fait intervenir des nervis pour agresser physiquement les grévistes devant l'agence Voltaire dans le 11^e.

Mais comme le dit la CGT, qui soutient ce mouvement avec d'autres organisations : « On n'évacue pas une réalité économique avec une descente de police ». Ces salariés sans



papiers vivent et travaillent ici, ils doivent être régularisés.

Enfin, jamais gêné pour se parjurer, trois mois après avoir promis que, du fait de la situation dans leur pays, il ne les expulserait pas, Besson a repris

les reconduites à la frontière d'Haïtiens sans papiers. Leurs associations appellent à un rassemblement de protestation samedi 10 avril à 15 heures, place de l'Hôtel-de-Ville de Paris.

L. B.

• Lyon 8^e

Les SDF ne sont pas les bienvenus

Pendant plusieurs jours, des salariés de l'association Regis ont campé devant la mairie du 8^e arrondissement de Lyon en signe de protestation. Cette association gère un centre d'hébergement d'urgence dans le quartier de Perrache, qui abrite 60 personnes.

Le lieu actuel devant être rendu le 31 mars, un projet de s'installer durablement dans l'ancienne clinique Monplaisir récemment désaffectée avait abouti, avec l'accord de la préfecture et en collaboration avec l'Opac. Ces locaux avaient l'avantage d'être aménagés, donc utilisables tout de suite, et ne présentaient pas de voisinage direct avec les habitants du quartier. L'association avait même un projet de mixité sociale pour héberger, en plus des personnes en grande précarité, des étudiants et des salariés de l'association.

Mais le projet n'a pas plu

à tout le monde. Conseil de quartier, comité d'intérêt local et association de commerçants s'y sont opposés, relayés par le maire (socialiste) et des élus de l'arrondissement. Pour justifier sa décision, la mairie du 8^eème prétexte le nombre déjà important de logements sociaux dans l'arrondissement. Ce qui est vrai, mais ce n'est pas dans le quartier de Monplaisir qu'ils se trouvent. Certains auraient-ils peur qu'un hébergement de SDF ternisse l'image d'un quartier où les logements sont devenus parmi les plus chers de Lyon ?

En attendant, le Grand-Lyon a accepté de prolonger l'occupation du lieu actuel, solution qui ne peut être que provisoire. L'association entend donc bien continuer le campement devant la mairie afin d'obtenir une solution définitive pour son lieu d'hébergement.

Correspondant LO

• Amiante

Un ouvrier de Saint-Gobain (ex-Norton) de La Courneuve gagne son procès

Un ancien ouvrier de l'usine Saint-Gobain Abrasifs (ex-Norton) de La Courneuve, atteint de plaques pleurales provoquées par l'amiante, vient de gagner son procès en appel contre Saint-Gobain, qui se voit condamné à lui verser 35 000 euros de dommages et intérêts pour faute inexcusable.

Cette somme est bien sûr dérisoire par rapport à la gravité du préjudice subi par ce travailleur, mais pour lui ce jugement en appel est une victoire car il avait été tout simplement débouté en première instance.

La lecture du jugement est sans équivoque : Saint-Gobain et Norton avant lui, ne pouvaient ignorer les risques que l'on court à utiliser l'amiante sans protection. Il

n'est que d'en citer quelques extraits : « La dangerosité de l'amiante avait été mise en évidence en France depuis le début du 20^e siècle par le rapport Auribault, publié en 1906 au bulletin de la médecine du travail ; par le rapport du professeur Dhers publié en 1930 dans la revue de la médecine du travail ; par le rapport du professeur Truhaut publié en 1954 dans les archives des maladies professionnelles et qui range l'amiante dans la liste des substances chimiques agents de cancers professionnels (...). » Et cette énumération continue pour conclure : « La société Saint-Gobain Abrasifs, auparavant Norton, ne pouvait ignorer la dangerosité de l'exposition à l'amiante ; (...) la société Saint-Gobain Abrasifs, auparavant Norton, quoique n'utilisant pas l'amiante comme matière première avait conscience

du danger occasionné par ce matériau. »

Les attendus du procès évoquent aussi les conditions dans lesquelles cet ouvrier a été exposé : « Il a travaillé à partir de 1970 dans un atelier où des plaques d'amiante étaient utilisées comme plaques de cuisson des briques réfractaires. Il a manipulé ces produits jusqu'en 1978. »

Ce jugement peut être un encouragement pour tous les autres travailleurs qui ont été exposés dans cette usine, fermée depuis 2007. Ils sont nombreux à avoir des plaques pleurales, ils sont nombreux à avoir été reconnus amiantés dans le cadre de leur travail, et ils devraient aussi être nombreux à engager, à leur tour, un procès contre Saint-Gobain.

Correspondant LO

• Heuliez

Les repreneurs se suivent et se ressemblent

Enfin, le capitaliste turc qui devait « sauver » Heuliez, équipementier sous-traitant de l'industrie automobile reconverti en partie dans la fabrication de voitures électriques installé à Cerisay, dans les Deux-Sèvres, a fait faux bond. Son offre de rachat de 15 % du capital de l'entreprise, soit dix millions d'euros, au lieu des 20 millions d'euros promis initialement, a été jugée insuffisante.

Depuis octobre 2007, date à laquelle l'entreprise, au bord de la faillite, est passée sous le contrôle d'un administrateur judiciaire, c'est le quatrième repreneur potentiel qui fait ainsi défaut. Pour attirer les candidats à la reprise, Ségolène Royal, via le Conseil régional de Poitou-Charentes, a déjà apporté 5 millions d'euros de subventions à l'entreprise. Christian Estrosi, ministre de l'Industrie,

a promis de son côté au nom de l'État au futur repreneur un versement de dix millions d'euros. C'est à qui pourra s'enorgueillir d'avoir « sauvé Heuliez », ou plus probablement d'avoir tenté de le faire... avec l'argent des contribuables.

Après cette nouvelle défection, chacun accuse l'autre d'avoir fait échouer la négociation et de compromettre la survie de l'entreprise. Ségolène

Royal a déclaré qu'elle « reprenait en main la situation » et qu'elle se mettait à nouveau à la recherche d'investisseurs, lançant un appel aux « industriels de la croissance verte » et aux salariés de l'entreprise. Elle propose en effet la création d'une coopérative de production ouvrière, demandant aux délégués syndicaux de l'entreprise... de donner au personnel une information sur... l'actionnariat des salariés... C'est se moquer des travailleurs !

Les seuls qui ne soient pas sollicités pour venir au secours d'Heuliez – ni par le ministre ni par la présidente du Conseil régional – sont les anciens actionnaires de l'entreprise qui, sous prétexte de crise, sont partis avec la caisse. En effet le

holding familial qui contrôlait l'entreprise s'est versé deux fois 560 000 euros de dividendes en 2006 et en 2007 ! Et ce sont aussi ses anciens donneurs d'ordres, les Peugeot, Citroën, Opel, etc. qui ont amassé pendant des années des milliards de profits sur le dos des salariés d'Heuliez. Ce sont eux qui, du jour au lendemain, en cessant leurs commandes, les ont plongés dans la crise. C'est eux qui ont l'argent, c'est à eux qu'il faut s'en prendre. Aujourd'hui, l'entreprise serait sous la menace d'une cessation de paiement. L'été dernier, 340 salariés d'Heuliez ont été licenciés. Pour les 640 qui restent, il y a urgence.

Jean-Jacques LAMY

• Loir-et-Cher

Les emplois ne doivent pas être à la merci des profits

L'Insee vient de publier les chiffres du chômage pour février. En Loir-et-Cher, le nombre de chômeurs s'élève à plus de 12 200, en augmentation de 1,8 % sur un mois et de 11,9 % en un an. Comment pourrait-il en être autrement, quand les licenciements succèdent aux fermetures d'entreprises ?

Chaque fois, c'est le même refrain : « Bien évidemment, des mesures de reclassement et d'accompagnement seront proposées aux personnels licenciés ». Un an plus tard, lorsque la cellule de reclassement a terminé sa mission, nombre de travailleurs n'ont toujours pas retrouvé d'emploi, si ce n'est des postes précaires et de courte durée, comme ces travailleurs de Ranger à Theillay qui ont

décidé d'attaquer leur patron en prud'hommes suite aux 140 licenciements de début 2009. Ou bien le patron met tout simplement la clé sous la porte, et avertit les salariés au dernier moment, comme chez JCR à Souesmes, où les travailleurs n'ont touché leur salaire de janvier qu'après plusieurs semaines et attendaient encore ceux de février et mars.

Chez Demarais, à Montoire, mis en redressement judiciaire en juillet dernier comme les autres usines du groupe, cinq repreneurs voudraient faire leur marché. Ils calculent la rentabilité de la reprise en fonction du nombre de sites et de travailleurs. Pendant ce temps, les licenciés ont dû se battre pour obtenir leur solde de tout compte.

La liste risque encore de s'allonger car d'autres fermetures ou restructurations sont annoncées ou en cours, comme aux Produits Céramiques de Touraine (PCT) à Selles-sur-Cher ou à la Maison de Valérie à Vineuil. PCT fait partie du groupe Sanitec, appartenant lui-même à un fonds de pension, propriété de la riche famille suédoise Wallenberg. Depuis 1999, tout en bénéficiant des aides publiques, il a supprimé des centaines d'emplois, imposé aux travailleurs baisses de salaire et pertes de jours de RTT. Et maintenant il veut délocaliser en Europe de l'Est, entraînant 118 licenciements.

Quant à la Maison de Valérie, elle fait partie du groupe Pinault-Printemps-Redoute par

l'intermédiaire de la filiale Redcats. Cette entreprise va bien, tout comme le groupe qui, malgré une baisse du chiffre d'affaires, a réalisé près de 985 millions de bénéfice et va verser les mêmes dividendes aux actionnaires que l'année précédente. Mais voilà, François-Henri Pinault en veut plus, alors il compte vendre sa filiale Conforama et y englober la Maison de Valérie « allégée », comme il dit, de 110 emplois ! Là aussi, il était question de solutions d'accompagnement et de reclassement si « humaines » que, fin février, les travailleurs ont dû retenir le directeur deux jours pour obtenir des mesures plus décentes en matière de prime de licenciement et congés de reclassement.

Correspondant LO

Moins d'enseignants pour plus d'élèves

À l'occasion de la répartition des postes en primaire pour la prochaine année scolaire 2010-2011, l'inspecteur d'académie du Loir-et-Cher, dont la fonction semble de plus en plus être de chercher à supprimer le plus de postes possibles, a proposé une carte scolaire qui refuse les ouvertures de classes là où les effectifs sont en hausse, mais qui décrète des fermetures de classe là où les effectifs pourraient être en baisse.

Par exemple, il refuse une ouverture à l'école de Maslives, qui prévoit 85 élèves et qui

demande une quatrième classe, alors que toutes les classes ont plusieurs niveaux, comme grande section de maternelle, cours préparatoire et cours élémentaire première année. Or la gestion de telles classes de plus de 20 à 22 élèves est bien difficile.

Dans la même logique, l'inspecteur souhaite fermer une classe à la maternelle de Nouan-le-Fuzellier qui en compte trois, ce qui ferait un effectif de 32 ou 33 élèves par classe.

Dans les Segpa, sections d'enseignement spécialisé en

collège pour les élèves en difficultés, dont l'enseignement général est assuré par des enseignants du premier degré, un poste ou un poste et demi pourraient être supprimés ainsi que des postes d'enseignants techniques.

Et de la même façon l'autorité académique veut continuer à supprimer des postes d'enseignants spécialisés dans l'aide aux élèves en difficultés que sont les Rased, psychologues scolaires et enseignants spécialisés.

Pour récapituler, en

primaire, 250 élèves supplémentaires sont prévus mais seulement cinq à six postes nouveaux sont inscrits au budget.

Face à cette politique, deux manifestations départementales ont déjà eu lieu devant l'inspection départementale et la préfecture, regroupant des parents d'élèves et des enseignants ; des écoles ont été symboliquement occupées. Cette carte scolaire ne passe vraiment pas !

Correspondant LO

• Interruption volontaire de grossesse

Un droit en danger



35 ans après la légalisation du droit à l'avortement, obtenue grâce au vote de la loi Veil mais aussi grâce au combat que des femmes menaient depuis des années sur ce terrain, le droit à l'avortement libre et gratuit est en danger.

Le gouvernement mène une véritable casse de l'hôpital public et, sous prétexte d'économies sur les services publics, des centres IVG ferment ou sont menacés de fermeture. En région parisienne, les centres IVG des hôpitaux de Bobigny et de Poissy sont menacés. Celui de l'hôpital Jean-Rostand à Ivry a déjà fermé. À Paris les centres des hôpitaux Broussais et Tenon ont fermé et celui de l'hôpital Saint-Antoine est menacé.

Dans tous ces centres, des milliers d'IVG se faisaient chaque année et il sera donc de plus en plus difficile pour les femmes qui souhaitent avorter de le faire dans de bonnes conditions médicales.

Pour défendre le droit à l'avortement et protester contre la fermeture de tous ces centres IVG, le Mouvement français pour le planning familial de la Seine-Saint-Denis et d'autres associations appellent à un débat :

mardi 13 avril de 14 h à 17 h à la Bourse du Travail de Saint-Denis, salle Marcel-Paul, 9, rue Génin, métro Porte-de-Paris.

Lutte Ouvrière s'associe à cette initiative.

• **Italie**

Le résultat des élections régionales Un succès des abstentions... plus que de Berlusconi

Cet article est extrait du commentaire de nos camarades italiens du journal L'Internazionale au sujet des élections régionales des 27 et 28 mars en Italie.

Le fait marquant de ces élections a été l'augmentation des abstentions. C'est la première fois que la participation dans une consultation d'importance nationale descend nettement en dessous de 70%, arrivant même à 63,5%, marquant l'augmentation de la défiance à l'égard des partis et politiques professionnels.

Nouvelles illusions nordistes

Si l'on prend en compte le nombre absolu de voix et non les pourcentages, même un journal progouvernemental doit constater que « même la Ligue du Nord ne gagne pas de voix ». Le parti d'Umberto Bossi (qui a assis son ascension sur la démagogie dirigée contre les méridionaux et les immigrés - NdT) a eu 200 000 voix de moins que lors des européennes. C'est une hémorragie mineure comparée à celle des autres partis, mais toujours une hémorragie. L'Italie des Valeurs (IDV) de l'ancien juge Di Pietro, pourtant présentée comme gagnante dans

ces régionales derrière la Ligue du Nord, en a perdu 477 000. Mais ce sont en fait les grands partis qui perdent le plus de voix: le Parti Démocrate (PD) en perd 1 200 000, et le Peuple de la Liberté de Berlusconi (PDL) en perd 3 222 000. Selon un commentateur, « les vainqueurs de ces élections n'ont pas gagné de nouveaux électeurs, mais réussi à garder leurs voix ou à en perdre moins que les autres ». Voilà toute la victoire « fulgurante » de la coalition Bossi-Berlusconi.

La moindre perte de voix de la Ligue du Nord n'en a pas moins une signification politique. La présence structurée sur le territoire a été un de ses atouts, tout comme sa « capacité de parler aux gens » que tous soulignent et qui n'est en fait que l'utilisation cynique et l'amplification consciente des peurs et préjugés de la petite bourgeoisie du Nord et du Nord-Est en particulier, peurs et préjugés qui ont aussi touché une part de la classe ouvrière.

Ce « parti normal » ne parle plus de sécession du Nord comme il le faisait auparavant, ou en tout cas il ne la met pas à l'ordre du jour. Il estime plus profitable de se servir des positions ministérielles conquises dans ce qu'il appelait « Rome la voleuse » pour chercher à

obtenir le maximum de « fédéralisme fiscal » que sa nouvelle situation de force permettra d'imposer à Berlusconi.

Dans une zone géographique qui produit la plus grande part de la richesse nationale, la possibilité de disposer de l'argent des épargnants et du revenu local des impôts est présenté par les hommes de Bossi comme la solution de tous les problèmes économiques de cette clientèle qu'il nomme le « peuple du Nord ». Il s'agit d'une illusion. Dans l'utilisation des revenus de la future fiscalité « fédérale », une masse d'argent ira en priorité dans les poches des grands patrons et certainement pas dans celles des petits entrepreneurs, qui devront se satisfaire de miettes.

Une riposte qui ne peut venir des urnes

Si la coalition de gouvernement apparaît renforcée, c'est qu'elle a moins été pénalisée par l'abstention, mais elle perd des appuis dans la population. Quant au PD (la « gauche » issue de l'ancien PC et de fractions de la Démocratie Chrétienne - NdT), son secrétaire Bersani a tenté de contredire l'idée que son résultat électoral (la perte de régions comme

le Piémont ou la Campanie notamment) témoigne d'un « écroulement » de son parti. Mais le vrai problème du PD est que le groupe dirigeant est maintenant divisé en factions. Le PD semble avoir hérité de toutes les faiblesses du PCI finissant, en particulier la perméabilité de ses dirigeants aux critiques et aux jugements les plus à la mode dans la petite bourgeoisie intellectuelle. Le Parti Communiste Italien, plus ou moins depuis la fin des années soixante-dix, avait commencé à liquider le réseau de militants qui donnait au parti sa présence dans les quartiers des grandes et petites villes, en particulier dans le Centre mais aussi dans le Nord. Progressivement on écartait le travail d'un prétendu modernisme, d'une « nouvelle manière de faire de la politique » dont Veltroni fut un des plus grands prophètes. Aujourd'hui le PD poursuit et accentue ces faiblesses. C'est un parti sans identité, à commencer par son nom qui veut évoquer une improbable parenté avec le parti homonyme de Clinton et Obama.

Les travailleurs sont privés,

et compris sur le plan électoral, d'un parti qui les représente ou qui dise les représenter. Des partis « qui comptent », a disparu toute référence spécifique aux intérêts de la classe travailleuse, toute allusion à la tradition socialiste et communiste du mouvement ouvrier. La crise a en outre augmenté dans la classe ouvrière la sensation d'appartenir à un monde étranger à la politique. « Si la politique me méprise, moi je méprise la politique » : ainsi raisonnent un nombre croissant de travailleurs.

Reconstruire les forces de la classe ouvrière, répondre aux attaques patronales, se battre contre les licenciements, en étant conscients que la société a des réserves suffisantes de richesse pour permettre, par exemple, d'assurer un revenu décent à tous ceux qui ont perdu leur travail, cela constitue déjà en soi un objectif « politique ». Les travailleurs ont besoin de politique, mais d'une politique qui soit la leur. L'écœurement à l'égard des politiciens des deux principaux regroupements ne doit pas se traduire en un refus de l'arme politique, mais par un effort pour forger la sienne propre.

• Scandale des prêtres pédophiles Le pape n'est pas un enfant de chœur

Si les cloches sont allées à Rome pour Pâques, elles ont dû fortement tinter aux oreilles du pape. En effet, des États-Unis à l'Allemagne en passant par l'Irlande, désormais des milliers de plaintes pour abus sexuels sont en cours concernant des centaines de prêtres catholiques.

Un certain nombre de ces plaintes ont abouti, au point que cinq diocèses américains ont dû se déclarer en faillite car ils ne pouvaient pas payer les amendes infligées à leurs curés, que l'Église d'Irlande tout entière est ébranlée, que les autorités publiques demandent des comptes à l'Église allemande. L'Église de France n'est pas absente de ce triste palmarès puisque une douzaine de cas semblables

apparaissent chaque année.

La vague de scandales atteint le pape à double titre. D'une part parce qu'un certain nombre viennent de l'évêché de Bavière qu'il a dirigé lui-même. D'autre part et surtout parce que, avant d'être pape, Ratzinger dirigeait l'organisme chargé de faire la police à l'intérieur de l'Église. À ce titre il a eu à connaître vingt années durant de toutes ces sombres affaires de curés pédophiles ; et surtout de la façon dont l'Église les cachait, se bornant à déplacer les prêtres soupçonnés ou coupables d'abuser des jeunes qui leur étaient confiés, demandant le silence des victimes et de leur famille, bref étouffant les affaires, au risque de les voir se reproduire.

Car le scandale est bien là. L'Église catholique, qui s'érige depuis des siècles en donneuse

universelle de leçons de morale, ne veut pas qu'on mette le nez dans ses affaires, même lorsqu'elles sont délictueuses. Le pape peut bien aujourd'hui condamner la pédophilie et écrire une lettre aux évêques irlandais pour les aider à se tirer de ce mauvais pas. Comme tous les hauts responsables du Vatican, il savait, mais il a respecté la loi du silence.

Qui plus est, devant l'avalanche des révélations, la hiérarchie catholique dénonce désormais un complot contre le pape, une campagne visant à déstabiliser l'institution, à salir l'Église catholique.

Allons donc, l'Église catholique, apostolique et romaine est bien assez vieille, coupable de bien assez de crimes, pour se salir toute seule.

Paul GALOIS



• Allemagne L'Église catholique et les abus sexuels sur mineurs

Depuis des semaines, les révélations de cas d'abus sexuels commis sur des mineurs, dans des institutions (écoles, internats, cloîtres...) de l'Église catholique au cours des dernières décennies, se multiplient en Allemagne. Plus de 250 victimes anonymes se sont ainsi fait connaître depuis janvier auprès d'Ursula Raue, une avocate mandatée par le collège Canisius de Berlin, un lycée tenu par des jésuites et qui a formé de nombreux membres de la haute société allemande.

Autre exemple: celui du metteur en scène et compositeur Franz Wittenbrink, élève de l'internat du chœur de Ratisbonne

jusqu'en 1967, qui témoigne, dans une édition récente de l'hebdomadaire *Der Spiegel*, des violences sexuelles commises sur plusieurs élèves par un ancien directeur de l'établissement. « On le savait tous » et « je ne peux pas m'expliquer pourquoi le frère du pape, Georg Ratzinger, qui était maître de chapelle depuis 1964, ne pouvait pas être au courant », affirme-t-il.

Certes les cas de pédophilie sont répandus dans toute la société et ne concernent pas uniquement les Églises. Mais

aujourd'hui 19 des 27 diocèses catholiques d'Allemagne sont touchés. Et lorsque l'Église a mis en place un numéro d'urgence pour que les victimes puissent – enfin – témoigner, 4 459 tentatives d'appels ont été enregistrées le 30 mars, premier jour de son entrée en fonction ! Le nombre d'appelants est sans doute moindre, car certains ont essayé d'appeler plusieurs fois sans succès, mais tout cela est révélateur de l'ampleur du scandale. Il ne s'agit donc pas, comme le prétendent les autorités religieuses, de cas isolés, de « brebis galeuses », mais d'un véritable fléau, qui n'a pu exister sans qu'un certain nombre de responsables soient au courant... et ne couvrent les faits, se contentant, dans bien des cas, de muter les individus concernés. Si bien qu'aujourd'hui il y a prescription pour la majorité des cas

révélés. Mais il faut aussi souligner la responsabilité des gouvernements qui se sont succédés depuis la création de la République fédérale, et qui ont permis aux Églises de conserver, malgré leur rôle peu glorieux sous le régime nazi, un poids considérable dans la société et la possibilité d'agir en se passant de tout contrôle: l'enseignement religieux est obligatoire dans les écoles publiques; l'État se charge lui-même de prélever l'impôt d'Église; le réseau hospitalier des Églises représente environ 30% de la capacité hospitalière du pays, le personnel qu'elles emploient dans ce domaine dépassant le million.

L'État a aussi laissé aux centres de santé religieux la possibilité de procéder aux consultations médicales obligatoires pour les femmes voulant avorter, et de délivrer l'attestation selon

laquelle conseil a été pris auprès d'une organisation agréée par l'État, requise par l'administration médicale pour procéder à une IVG. On imagine quel genre de conseil « impartial » peut être prodigué dans de tels centres. Et si l'Église catholique a abandonné cette fonction depuis 2001, ce n'est nullement à la demande de l'État, mais sur ordre de Jean-Paul II, qui ne voulait même pas entendre parler d'avortement.

Dans ce contexte, la chancelière chrétienne-démocrate Angela Merkel peut bien exiger, comme elle l'a fait le 17 février dernier, « vérité et clarté » sur les prêtres pédophiles. La mansuétude dont fait preuve depuis des décennies l'État allemand vis-à-vis des Églises et de leurs méfaits relève pour une bonne part de l'hypocrisie.

Louis MARNIER

• **Sénégal**

Trois siècles et demi de colonisation française... et 50 ans « d'indépendance inachevée »

Le cinquantenaire de l'indépendance a été l'occasion, pour le président du Sénégal Abdoulaye Wade, comme l'aurait fait tous les chefs d'État du monde, d'offrir un spectacle médiatico-politique et de servir à la population de copieux discours, faute de nourritures plus terrestres.

Le président a inauguré à cette occasion un monument dédié à la « Renaissance africaine », gigantesque famille de bronze de 50 mètres de haut qui aura coûté la somme de 9 milliards de francs CFA (140

millions d'euros). Devant les critiques suscitées par cette énorme dépense, Wade a prétendu que la construction de l'œuvre par une société nord-coréenne n'aurait rien coûté à l'État, puisque son financement aurait été assuré par la vente d'un terrain à la caisse de retraite sénégalaise. À l'État, peut-être, mais à la population ? Pour lui-même, en tout cas, le monument devrait être bénéfique, puisque, s'en attribuant la propriété intellectuelle, Wade attendrait plus de 30% des recettes provenant de sa reproduction, et même, selon certains, du restaurant de luxe et de la salle de conférences attenants. Espérée en décembre dernier

avec la vidéo-participation de Sarkozy depuis la tour Eiffel, l'inauguration a dû être reportée aux fêtes du cinquantenaire de l'indépendance. Faute de Sarkozy, le président Wade n'a eu droit qu'à Brice Hortefeux, le ministre français de l'Intérieur. Un symbole en quelque sorte des « liens historiques, amicaux et affectueux qui – aux dires d'Hortefeux – unissent le Sénégal et la France ».

En effet: comme l'a déclaré Wade, le Sénégal a « repris sa souveraineté », après cinquante ans d'indépendance, sur les bases militaires françaises installées à Dakar. Et ses paroles, constatant cette présence « de plus en plus incongrue et

souvent ressentie comme une indépendance inachevée », exprimaient vraisemblablement le sentiment d'une grande partie de la population. Mais la présence militaire française au Sénégal, même hypothétiquement réduite de 1 200 à 200 ou 300 hommes réunis dans ce que le ministre Hervé Morin appelle un « pôle de coopération militaire à vocation régionale », ne disparaît pas pour autant.

Quant à la Françafrique que les militaires appuient de leur présence, elle est encore moins rangée au rayon des accessoires démodés. En dehors des têtes d'affiche accrochées depuis des décennies, comme Veolia Environnement, Total, BNP Paribas,

Société Générale, France Télécom ou Eiffage (ex-Fougerolle), plusieurs centaines de filiales à participation ou d'origine française opèrent au Sénégal. La politique de grands travaux du président Wade, comme le nouvel aéroport international de Ndiass ou l'autoroute Dakar-Diamniadio, concurrence désormais l'exploitation de l'arachide, mais profite toujours aux mêmes intérêts.

Sur les 12,5 millions d'habitants, seule une minorité proche du pouvoir profite de ces activités, des cadeaux destinés à développer celles-ci. L'immense majorité, elle, connaît un taux de chômage de près de 50% et une

misère qui pousse des jeunes à rechercher un travail au-delà des mers. Après les émeutes de la faim de ces trois dernières années, on comprend l'exaspération de ceux qui, cités par nos camarades de l'Union africaine des travailleurs communistes internationalistes dans leur mensuel *Le Pouvoir aux Travailleurs*, se sont dits ouvertement choqués par le dispensier caprice de Wade: « Nous, on n'a rien à manger, nos salaires sont bas, les prix des denrées alimentaires grimpent et le président dépense l'argent de l'État dans du tape-à-l'œil ! »

Viviane LAFONT

• Arabie Saoudite À sorcier, sorcier et demi

Le régime du roi Abdallah, souverain de l'Arabie Saoudite, grand ami et gros client des pays occidentaux, ne transige pas avec la sorcellerie. Sa justice punit de mort ceux qui la pratiquent. Ainsi Ali Sibat, citoyen libanais, qui se livrait à des prédictions télévisées à Beyrouth, et donc selon la justice

saoudienne à la sorcellerie, a été arrêté lors d'un pèlerinage à Médine et condamné à mort pour ce motif. Depuis novembre 2009, il attend en prison le jour où on lui coupera la tête. L'Arabie Saoudite est en effet un État religieux sérieux. Par exemple, en ce mois d'avril, si le roi Abdallah appelle les

fidèles à prier pour faire venir la pluie, cela n'a rien à voir avec des pratiques de sorcier, voire de sorcier. Son site officiel donne d'ailleurs la liste des gestes propres à faire venir l'eau bien-faire. On est prié d'accomplir les bons, sous peine... (voir plus haut). Et puis, pour faire venir les

P. G.

• **Envolée des prix du minerais**

Une spéculation de fer

Les trois plus gros trusts miniers mondiaux du minerais de fer, le brésilien Vale et les anglo-australiens BHP et Rio Tinto, sont parvenus, après deux ans de négociation avec les gros clients sidérurgistes, à imposer une fixation trimestrielle et non plus annuelle des prix.

En effet le minerais de fer connaît depuis quelques années une hausse très importante et les trusts miniers veulent pouvoir modifier les prix quatre fois par an.

Il se trouve que, malgré la crise qui a fait reculer momentanément la production mondiale d'acier en 2009, celle-ci ne cesse d'augmenter cette année, surtout en Chine, qui fabrique actuellement la moitié de l'acier mondial. Les trois trusts miniers, qui se livraient jusque-là à une farouche concurrence, peuvent d'autant plus facilement se mettre d'accord pour faire flamber les prix. Rien que de très banal dans notre monde impérialiste.

Il existait jusqu'à présent deux types de marché du minerais de fer (comme pour beaucoup d'autres matières premières): d'une part des marchés à long terme, au moins annuels, d'autre part un marché « spot » au jour le jour, ne concernant que 5 % des échanges mais avec des prix beaucoup plus élevés. La volonté des trusts miniers est d'aligner plus ou moins le prix du marché à long terme sur les prix « spots ».

On s'attend donc à une augmentation des prix, qui ont déjà plus que doublé dans la période récente, d'au moins 30 % et plus vraisemblablement de 80 % à 90 %... Cela touchera tous les objets qui contiennent de l'acier : automobiles, machines, matériel agricole, fers à béton, navires, etc., qui renchériront en fin de compte les produits de consommation. Pendant que les trusts miniers s'en mettront plein les coffres.

André VICTOR

• **Chine**

La mine et le capitalisme tuent

Cette fois, sur les 153 mineurs emprisonnés pendant huit jours à la suite d'une inondation dans une mine de charbon du Shanxi, en Chine du Nord-Ouest, 115 ont été remontés, très affaiblis mais vivants. Mais l'accident du 28 mars à Wangjialing est loin d'être isolé.

Dans la même semaine, neuf mineurs sont morts dans l'incendie d'une autre mine, dans la province voisine du Shanxi; dans le Henan, vingt autres sont morts à la suite d'une explosion, 24 étant portés disparus; dans le Heilongjiang, cinq mineurs ont été noyés; dans le Xinjiang, dix ont été ensevelis après l'effondrement d'un puits.

Même si le nombre de morts déclarés par les autorités, 2631, a officiellement diminué de

18% en 2009, les conditions de travail dans les mines, y compris celles contrôlées par l'État, seraient responsables de beaucoup plus d'accidents mortels.

Depuis 2002, année où les autorités étatiques avaient déclaré près de 7000 morts, elles auraient renforcé leur politique de fermeture ou de reprise des mines contrôlées par les autorités locales, ou même par des propriétaires privés. Au cours des cinq dernières années, 12000 de ces petites exploitations dangereuses – certaines employant au plus une dizaine d'ouvriers – auraient été fermées. Sur les 80000 exploitations recensées, seules vingt-quatre sont de grandes unités étatiques.

Mais l'accident du Shanxi a eu lieu dans une mine d'État. « Il y a des galeries où l'eau jaillit dès qu'on commence à creuser. Je l'ai dit aux porions,



Lors d'une catastrophe minière meurtrière en 2005

mais les patrons n'ont rien voulu entendre. Pour eux, il n'y a que la production qui compte, la production à tout prix», a raconté un des mineurs à un journaliste. Ses compagnons sont pour la plupart des journaliers, ajoute-t-il, travaillant sans le moindre jour de congé, en 3x8, venus pour la paie relativement élevée de 140 yuans (15 euros) la journée.

Les centrales électriques alimentées en charbon comptent pour 70 % de l'énergie produite en Chine, premier producteur mondial de houille. Et la « réforme minière » mise en place par l'État dans le Shanxi depuis un an, consistant à nationaliser des milliers de petites mines, ne semble pas diminuer les risques encourus par les ouvriers.

Viviane LAFONT

• **États-Unis**

Explosion dans une mine de charbon

Une catastrophe programmée

Vingt-cinq mineurs sont morts, quatre ont disparu et deux sont grièvement blessés après l'explosion qui a ravagé la mine de Upper Big Branch, en Virginie-Occidentale. Ce coup de grisou n'est malheureusement une surprise ni pour les travailleurs de la mine, ni pour ses propriétaires, ni pour l'équivalent américain de l'Inspection du travail, le MSHA.

En effet le mois dernier le MSHA avait signalé à Massey Energy, propriétaire de Upper Big Branch, des manquements quant au contrôle des poussières, à la ventilation, à la prévention des éboulements, aux sorties de secours et à l'accumulation de matières inflammables.

Mais Massey Energy est visiblement habitué à s'accommoder de ces remarques. En

dix ans, la mine de Upper Big Branch a été l'objet de 3000 interventions du MSHA, qui lui a infligé pour 1,5 million de dollars d'amende. Massey Energy a contesté chaque amende, fini par en payer une partie et continué comme avant.

Non seulement ce groupe n'applique pas les consignes de sécurité mais, d'après le syndicat des mineurs, il les détruit

lorsqu'il rachète une mine où elles existaient, détruisant d'ailleurs en même temps le syndicat, car il n'en veut pas dans ses propriétés.

Le calcul de Massey est probablement que les amendes lui coûtent moins cher que les mesures de sécurité. Ce calcul, s'il a produit plus de cent millions de dollars de bénéfice l'an passé, a tué vingt-cinq travailleurs.

Paul GALOIS

• **Afrique du Sud**

L'apartheid est encore là

En Afrique du Sud, Eugène Terreblanche, fondateur et principal dirigeant du Mouvement de résistance afrikaner (AWB), organisation d'extrême droite raciste pro-apartheid, a été tué le 3 avril dans sa ferme, près de Johannesburg, par deux de ses ouvriers agricoles noirs à qui il refusait de payer leurs salaires (de 300 rands, soit 30 euros chacun).

Mardi 6 avril, devant le tribunal où les deux accusés doivent être conduits, une bagarre a opposé des partisans de l'AWB qui s'y étaient rassemblés à des Noirs arborant les couleurs de l'ANC. La police s'est interposée pour séparer les deux groupes. Le président, Jacob Zuma a appelé à « cesser les appels au combat » et a demandé aux leaders des différentes organisations politiques de « favoriser l'unité du pays ».

Fondé en 1973, l'AWB

reprochait à l'époque au régime d'apartheid de faire trop de concessions aux Noirs. Dans les années 1990, pour s'opposer aux négociations qui allaient aboutir à la fin du régime d'apartheid, il fut à l'origine d'assassinats et d'attentats à la bombe. À cette époque, l'organisation revendiquait plusieurs dizaines de milliers de membres. Depuis, son influence se serait beaucoup réduite : elle revendiquait 5000 adhérents en 2008, et obtenait

moins de 1 % des voix aux législatives de 2009.

En 2001, Eugène Terreblanche a été condamné pour tentative de meurtre, après avoir battu à coups de barre de fer un de ses ex-employés noirs. Ce n'était pas la première fois qu'il était inculpé à la suite de violences exercées sur ceux-ci. Condamné à cinq ans de prison, il bénéficia en 2005 d'une mesure de liberté conditionnelle « pour bonne conduite ».

Si l'apartheid officiel a effectivement disparu dans la loi en 1994, seize ans après cela ne s'est pas traduit par l'amélioration du sort et de la situation pour l'immense majorité de la population noire. C'est vrai dans les campagnes comme dans les villes. Les promesses de

la réforme agraire du gouvernement de Mandela (30 % des terres devraient avoir été transférées ou restituées – en fait vendues – à des propriétaires noirs d'ici à 2014) ne sont pas tenues. Moins de 5 % des terres ont effectivement changé de mains. Les bonnes terres sont restées, pour l'essentiel, la propriété de la minorité blanche, qui continue à régner comme par le passé, et souvent avec les méthodes du passé, sur des centaines d'ouvriers agricoles noirs pauvres. D'où une situation explosive qui s'est traduite, entre 1997 et 2007, par le meurtre de 1250 fermiers blancs. Eugène Terreblanche n'est donc que le dernier en date...

Jean-Jacques LAMY

La première loi sur les retraites ouvrières et paysannes

Il y a cent ans, le 5 avril 1910, était promulguée la « loi des retraites ouvrières et paysannes », premier régime de retraite obligatoire des salariés en France. Entrée en application le 3 juillet 1911, la loi concernait tous les salariés dont le revenu annuel ne dépassait pas 3 000 francs, soit à l'époque la quasi-totalité des ouvriers et beaucoup de petits employés.

Le régime était financé par les cotisations – obligatoires – des salariés et des patrons. Ces cotisations, versées sur un livret individuel d'épargne, étaient gérées par un fonds de retraite, selon la méthode de la capitalisation. L'âge légal de départ à la retraite, d'abord fixé à 65 ans, fut abaissé en 1912 à 60 ans.

À la veille de 1910, seuls les fonctionnaires – militaires, postiers, agents du Trésor, personnels de l'instruction publique – et les salariés de certaines grandes entreprises pouvaient prétendre à une pension de retraite, maigre et souvent aléatoire. Un certain nombre de sociétés avaient en effet créé leurs propres régimes de retraite. Ces régimes privés de « protection sociale » étaient, pour les patrons, un moyen de s'assurer de la stabilité de leur personnel, de sa discipline, voire de sa docilité, à moindres frais. Au moment de l'adoption de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, ces régimes concernaient moins de 5 % des ouvriers du secteur privé.

Un projet de politiciens bourgeois

Ce ne fut pas le mouvement ouvrier par ses revendications qui, dans les premières années

du 20^e siècle, mit la question des retraites ouvrières à l'ordre du jour, mais des politiciens de l'aile la plus à gauche des républicains bourgeois. À la fin du 19^e siècle et dans les premières années du 20^e siècle, ces politiciens firent de la retraite ouvrière l'un de leurs chevaux de bataille électoraux. Il s'agissait de concurrencer, sur leur terrain, socialistes et syndicalistes, dans un contexte de développement des luttes revendicatives et de progression de l'influence des idées socialistes.

La retraite n'était pas une revendication prioritaire du mouvement ouvrier qui, à l'époque, se battait pour la journée de huit heures de travail et pour des salaires qui permettent aux travailleurs et à leurs familles de subvenir à leurs besoins, y compris pour leurs vieux jours.

Une trentaine de projets de retraite ouvrière avaient été proposés entre 1890 et 1905. Celui qui fut adopté en 1910, après cinq ans de débats au Parlement, fut considérablement aménagé par des parlementaires qui voulaient en réduire le coût pour le patronat.

Le montant des cotisations – identique pour les ouvriers et les patrons – avait été fixé à un niveau très faible : il représentait entre 0,30 % et 1 % du salaire. Et les travailleurs ne pouvaient espérer toucher que des pensions dérisoires – même

s'ils avaient cotisé sans interruption jusqu'au bout, ce qui était rien moins qu'assuré. La loi prévoyait bien la garantie, financée par une contribution de l'État, d'un minimum de pension de 100 francs annuels, attribué à tous ceux qui, par le seul jeu de la capitalisation des cotisations, n'arriveraient pas à ce montant. Mais ce montant équivalait, par jour, à la valeur de... trois œufs.

Syndicalistes et socialistes révolutionnaires dénoncent « l'escroquerie des retraites ».

La CGT (née en 1895) appela les ouvriers à refuser la loi. Elle dénonçait le principe de la cotisation ouvrière, prélèvement opéré par leur patron sur leur salaire, comme un vol de plus. Elle dénonçait aussi la fixation de l'ouverture des droits à un âge trop tardif, alors qu'à l'époque seulement 12 % de la population française, toutes catégories sociales confondues, vivait au-delà de 60 ans, et 8 % au-delà de 65 ans. La proportion des ouvriers atteignant ces âges était évidemment beaucoup plus faible. « Avec la loi actuelle, expliquait un tract de la CGT, 94 ouvriers sur 100 vont verser pour ne jamais rien toucher. Ce que nous réclamons, c'est une retraite pour les vivants, non pour les morts. »

À la veille de l'adoption de

la loi, la CGT mena campagne contre « l'escroquerie des retraites ouvrières ».

La SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière), qui regroupait depuis 1905 l'ensemble des tendances socialistes, des plus réformistes aux plus révolutionnaires, se prononça majoritairement, avec Jaurès, pour le vote de la loi. Mais les opposants comme Paul Lafargue et Jules Guesde qui, à l'intérieur du Parti Socialiste, dénonçaient, avec la CGT, l'escroquerie de la loi sur les retraites ouvrières, ne désarmèrent pas. Au Parlement, Jules Guesde proposa un amendement supprimant « tout prélèvement sur les salaires ouvriers » et son remplacement par « des impôts spéciaux n'atteignant que les privilégiés du capitalisme industriel et terrien ». Son amendement ne fut pas voté. Il fut le seul député du groupe socialiste à l'assemblée à voter contre la loi.

Un projet mort en bas âge

La loi des retraites ouvrières et paysannes fut un échec. Dès 1912 l'obligation de cotiser – pour les patrons et pour les ouvriers – fut supprimée. C'était la principale revendication du patronat. À cette date, sur les 12 millions de salariés concernés, 2,5 millions seulement cotisaient.

Mais ce fut surtout la Première Guerre mondiale et la période de crise et d'inflation qui la suivit qui lui portèrent le coup de grâce. En 1927, un

an avant le vote d'un nouveau régime de retraite obligatoire, le montant de la pension de retraite minimum, 100 francs, qui n'avait pas été réévalué depuis 1912, permettait d'acheter 150 grammes de pain blanc ou la moitié d'un timbre-poste par jour. En dénonçant la loi sur les retraites ouvrières et paysannes comme une escroquerie, syndicalistes et socialistes révolutionnaires ne s'étaient pas trompés.

Le régime de retraite de la loi sur les Assurances sociales qui lui succéda, en 1928, lui aussi géré en capitalisation, ne fit pas mieux. Il fut remplacé, en 1945, par le régime de retraite par répartition de la Sécurité sociale encore en vigueur aujourd'hui. Il s'agissait, à l'époque, d'une sorte de compensation offerte aux travailleurs pour les sacrifices qui leur étaient imposés, sous prétexte de reconstruction de l'économie. Mais, compte tenu des durées de cotisation exigées pour toucher une pension complète, il fallut attendre pratiquement la fin des années 1960 et le début des années 1970 pour que le sort d'une partie des vieux travailleurs commence à s'améliorer, et ce ne fut pas pour longtemps. Au cours de la deuxième moitié des années 1970, marquée par les débuts de la crise économique, la montée du chômage commença à peser sur les ressources de la Sécurité sociale et se traduisit, sous prétexte de déficit des caisses de retraite, par les premiers plans d'économies sur le dos des retraités. Et ce ne devait être qu'un début.

Jean-Jacques LAMY

• Discrimination dans le montant des retraites

Le temps des colonies n'est pas fini

Le secrétaire d'État aux Anciens combattants, Hubert Falco, promet de décerner un « diplôme d'honneur » aux survivants de la Seconde Guerre mondiale. Ce n'est pas ce que veulent quelque 12 000 anciens militaires et 20 000 veuves originaires des anciennes colonies françaises, qui continuent de réclamer que leurs retraites ou leurs pensions de réversion soient alignées sur celles des Français.

Ainsi, lorsqu'un ancien sergent français touche 626 euros par mois, ce qui n'est déjà pas lourd, un Djiboutien ne perçoit que 273 euros, un Sénégalais 223, et un Marocain 53 seulement. Et encore, pour injuste qu'elle soit, cette disparité de traitement s'est-elle amoindrie suite à l'action menée devant

différentes cours de justice par des combattants des anciennes colonies.

Alors que les retraites des militaires français, même si elles sont faibles, était indexées sur le coût de la vie, la loi de 1959 avait « cristallisé », c'est-à-dire gelé, celles des soldats originaires des colonies, leur

versant des pensions allant de 3 à 30 % de celles de leurs homologues français, selon le pays d'origine. En 2002, suite à un jugement déclarant qu'une telle discrimination était contraire aux droits de l'homme, le gouvernement Jospin avait procédé à une « déricristallisation » partielle des pensions, en fonction du pouvoir d'achat dans le pays de résidence.

Après la diffusion du film *Indigènes* en 2006, Chirac avait à son tour déclaré son « émotion » devant cette injustice et annoncé sa « détermination à accélérer un certain nombre

de mesures d'égalité ». L'année suivante, soit 62 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, certaines pensions, dites « de sang », ont enfin été alignées sur celles versées aux Français : la retraite du combattant (environ 500 euros par an !) et les pensions militaires d'invalidité. « Pas de quoi faire construire dans le village », dit un Sénégalais qui touche l'équivalent de 265 euros par semestre, « juste de quoi rembourser quelques dettes et acheter des produits de première nécessité comme le riz, le savon ou le café. »

Rien n'a changé par contre

pour les autres militaires étrangers, ni pour les veuves ou veufs de fonctionnaires français, dont la pension de réversion est toujours « cristallisée » parce qu'ils sont d'une autre nationalité. En revanche, l'État verse une prime « d'expatriation », en plus du salaire à taux plein, aux fonctionnaires français qui vont travailler dans les ex-colonies !

Pour les « indigènes de la République », les harkis ou les veuves de fonctionnaires, il n'y a ni justice ni reconnaissance à attendre de la part des représentants de cet État français.

Marianne LAMIRAL

• Sodimatex-groupe Trèves – Crépy-en-Valois (Oise)

Les travailleurs face aux agressions des patrons et du gouvernement

Jeudi 1^{er} avril, les 98 salariés de l'usine Sodimatex-Trèves, à Crépy-en-Valois dans l'Oise, faisaient la une des télévisions. Réfugiés dans leur usine, après l'agression dont ils avaient été victimes de la part des gardes mobiles et CRS envoyés par le préfet lors de leur manifestation, ils menaçaient, si on ne prenait pas enfin en charge leurs revendications, de faire sauter le réservoir de gaz situé à l'intérieur de l'usine.

Cela fait un an, depuis l'annonce de la fermeture de leur usine, que les travailleurs de Crépy essayent de faire respecter

leurs droits, faisant face à la coalition permanente de leur patron et du gouvernement. Début 2009, le gouvernement faisait attribuer par le Fonds de modernisation des équipementiers automobiles, le FMEA, 55 millions d'euros de liquidités au patron du groupe. L'octroi de cette aide s'accompagnait d'un plan de restructuration devant entraîner des centaines de licenciements dans tout le groupe.

Les tribunaux ont systématiquement annulé les procédures engagées par la direction du groupe en vue d'obtenir la fermeture. En octobre 2009, les salariés occupaient le siège du groupe à Paris, la seule initiative du gouvernement étant

de menacer les salariés d'être délogés par la force. En janvier 2010, la cour d'appel d'Amiens confirmait une nouvelle fois l'illégalité des nouvelles procédures engagées. La direction du groupe tentait alors de démoraliser les salariés en les laissant sans activité tout en étant payés, ou en jetant ostensiblement à la poubelle la production réalisée dans l'usine.

Ce que demandaient les travailleurs se limitait pourtant à 21 000 euros de prime extra-légale et un congé de reclassement de neuf mois. Mais le groupe préférait dépenser plus en faisant la démonstration arrogante qu'il ferait plier les salariés. Pour finir, la direction faisait savoir que, le groupe

étant divisé en différentes sociétés, elle se préparait à déposer le bilan de Sodimatex, ce qui lui permettrait de se débarrasser des salariés sans rien payer. C'est à la suite de cela que les salariés décidèrent d'organiser une manifestation à un carrefour de Crépy.

Le nouveau préfet de l'Oise, le même qui a sévi en Guadeloupe lors de la grève générale, décidait alors d'envoyer des dizaines de gardes mobiles et CRS pour matraquer et gazer ces ouvriers qui avaient l'impudence de manifester pour demander qu'on fasse respecter les décisions de justice et qu'on mette fin au chantage de leur patron!

La colère des travailleurs

a tout de même entraîné un changement dans l'attitude des pouvoirs publics. Le préfet matraqueur s'est transformé soudain en médiateur, convoquant la direction du groupe à Crépy pour désamorcer la tension. À l'issue des premières discussions, conclues le 3 avril à 4 heures du matin, la seule avancée concernait le congé de reclassement, porté à huit mois au lieu de quatre jusque-là. Les discussions devaient reprendre le 7 avril pour le montant des primes.

Les travailleurs doivent se battre contre des patrons voyous, mais l'État, lui, fournit à ceux-ci les hommes de main et l'argent.

Paul SOREL

• Groupe Trèves :

Aides de l'État... pour mieux licencier

Le groupe Trèves, sous-traitant automobile depuis des dizaines d'années, est un groupe français dirigé par le patron du même nom, qui a 2 000 salariés en France et 6 000 en tout dans le monde. Il n'a malheureusement pas sévi qu'à Crépy-en-Valois. Depuis le début 2009 l'usine d'Ay, dans la Marne, avec ses 129 salariés, est elle aussi promise à la fermeture et le groupe a annoncé en plus vouloir obtenir 600 « départs volontaires » dans ses autres usines.

Les salariés de PTPM à Ay se battent avec acharnement depuis plus d'un an et ont obtenu à plusieurs reprises l'annulation par les tribunaux du plan de fermeture. Tout le monde, la justice compris, trouve indigne qu'un groupe qui a reçu 55 millions d'aides du gouvernement en février 2009 se précipite pour fermer ses usines, alors qu'il a des marchés réservés auprès des constructeurs automobiles en France. Les syndicats avaient lancé à cette occasion une pétition pour protester contre le détournement des fonds publics, pétition qui avait recueilli 2 500 signatures.

Le 14 octobre dernier à Bercy, un des membres du cabinet du ministre de l'Industrie, dans une réunion avec des responsables syndicaux, a lâché le morceau. Ce nouveau responsable ministériel, Hervé Guyot, vient directement de l'état-major de PSA, où il occupait des responsabilités dans la branche financière du groupe. Il a été nommé par le gouvernement pour siéger avec d'autres à la direction du Fonds stratégique d'investissement, fonds d'État qui a 20 milliards d'euros à distribuer aux entreprises. Il

a piloté la mise sur pied avec PSA et Renault d'un fonds spécifique, le Fonds de modernisation des équipementiers automobiles, FMEA, qui se fixe comme objectif de rendre « plus compétitifs » les sous-traitants des deux groupes.

Hervé Guyot a donc froidement révélé ce jour-là que l'aide de 55 millions d'euros donnée par le FMEA aux actionnaires du groupe Trèves sous forme de capital avait été conditionnée à la réalisation d'un plan de restructuration, qui comprenait bien la fermeture des deux usines de Crépy et d'Ay et la suppression d'une grande partie des fabrications en France. En fait les constructeurs, Peugeot et Renault, exigent des baisses très importantes des prix des fournitures de leurs sous-traitants. L'accord était donc que Trèves prenait l'argent, mais s'arrangeait pour satisfaire ses donneurs d'ordres. Il s'agit donc, tout en fournissant une aide financière au patron de Trèves, de délocaliser vers des pays à plus bas salaires, de fournir du matériel à plus bas coût aux deux groupes, pour leur permettre d'augmenter leurs marges et leurs profits en

produisant autant ou même moins de voitures qui leur reviendraient moins cher. Voilà à quoi sert l'argent public, à détruire des emplois et non à les préserver.

Hervé Guyot est bien en réalité toujours au service de ses patrons, la famille Peugeot,

sa place au ministère de l'Industrie n'est que la continuation de la même mission, avec simplement d'autres moyens, plus élargis. Pour les grands patrons, le personnel de l'État et du gouvernement, les ministres et même le président font partie de leur domesticité.

C'est bien pourquoi Estrosi s'est senti obligé de protester le 2 avril avec véhémence contre ces ouvriers de Sodimatex qui osaient remettre en cause ces arrangements si bien ficelés entre patrons, sous bénédiction gouvernementale.

P.S.



• FSI

Subventions pour fermer des usines

Le Fonds stratégique d'investissement, le FSI, dont on reparle aujourd'hui, a été mis sur pied début 2009 par Sarkozy, « pour défendre notre industrie », disait-il alors. En réalité, c'est une machine à distribuer de l'argent aux grands groupes.

Après l'éclatement de la crise à l'automne 2008, des dizaines de milliards avaient été donnés aux banques. Puis Renault et Peugeot touchaient 3,5 milliards d'euros chacun tout en continuant de supprimer des emplois. « Et nous ? » soupiraient donc les autres grands patrons. Alors Sarkozy sortit le FSI de sa poche, doté

de 20 milliards d'euros dans un premier temps et dirigé par une kyrielle de « spécialistes » venus de l'industrie et de la finance.

Parmi les heureux bénéficiaires de l'argent octroyé par le FSI, il y eut Vallourec, numéro 1 mondial des tubes d'acier, 6,4 milliards de chiffre d'affaires. Le groupe bénéficia d'une entrée d'argent par voie d'une participation correspondant à 5% du capital. Il en fut de même pour Carbone Lorraine, leader mondial dans le graphite et composants électriques. Valeo, le géant équipementier qui a réalisé 8,7 milliards de chiffre d'affaires

en 2008, toucha 24 millions. Enfin Nexans, groupe qui a réalisé 6,8 milliards de chiffre d'affaires en 2008 et qui avait 3 000 salariés en France, a fait la une de l'actualité car, en même temps qu'il touchait cette aide, il fermait son usine de Chauny dans l'Aisne.

C'est cet argent dilapidé qu'on demande aujourd'hui aux travailleurs, déjà victimes de ces grands groupes, de payer une nouvelle fois par le biais des économies sur les services publics et les retraites programmées par le gouvernement.

P.S.

• La Poste – 8^e et 20^e arrondissements de Paris Suppressions d'emplois, horaires à rallonge **Guichetiers en grève**

Mardi 6 avril, les guichetiers des bureaux de poste Édith-Piaf et Saint-Fargeau dans le 20^e arrondissement de Paris, et des bureaux Champs-Élysées et Chambre-de-Commerce du 8^e arrondissement, se sont mis en grève illimitée.

Dans chacun des bureaux, c'est un emploi (sur moins de dix à l'exécution) que La Poste veut supprimer. De plus, elle veut faire ouvrir les guichets de plus en plus tard, sans bien sûr rajouter le moindre effectif. Cette fois-ci, c'est jusqu'à 20 heures que

les agents devraient rester! C'est le ras-le-bol des réorganisations incessantes, avec leur lot de suppression d'emplois et de dégradation des conditions de travail pour les agents, avec des files d'attente à rallonge pour les usagers, qui de plus en

plus souvent se retrouvent face à des automates plutôt qu'à des postiers! C'est ce qu'ont voulu exprimer les postiers des quatre bureaux concernés, dont trois étaient presque en totalité en grève ce 6 avril.

Correspondant LO

• Samu social de Paris **Pour des salaires décents!**

Depuis le 31 mars, les travailleurs du Samu social de Paris, qui compte environ 650 salariés, sont en grève à l'appel des syndicats Sud et CGT. Ils ont organisé un « pique-nique solidaire » le lundi de Pâques pour s'adresser aux passants. Ils dénoncent la précarité de leur statut et les conditions de travail mauvaises, pour eux comme pour les SDF ou les travailleurs pauvres qu'ils accueillent.

C'est la première fois qu'il y a une grève au Samu social de Paris, né en 1994. Le mouvement est parti une semaine auparavant des permanenciers qui répondent au téléphone du 115, révoltés que la direction veuille enregistrer leurs appels.

Ils dénoncent aussi le fait que, chaque jour, une demi-heure de travail supplémentaire ne leur est pas payée. Le 31 mars, ils étaient rejoints par ceux qui font des maraudes dans les rues ou qui travaillent dans les centres d'hébergement. Ce jour-là, sur les dix-sept camions qui roulent habituellement la nuit dans Paris, cinq seulement l'ont fait.

Les grévistes dénoncent des salaires insuffisants: 1 100 euros net pour répondre au téléphone; 1 490 euros brut (sans prime de risque ni treizième mois) pour une infirmière travaillant dans une halte soins-santé; 1 450 net pour une travailleuse sociale dans une équipe mobile en maraude, mais qui doit travailler 15 nuits et deux week-ends par mois avec une prime de nuit de 97

centimes et une prime de dimanche de 3,5 euros!

Les grévistes, qui ne veulent pas être traités comme des bénévoles ni comme les bonnes sœurs d'antan, exigent 10% d'augmentation pour tous ceux qui ne gagnent pas 2 000 euros net par mois. Ils demandent aussi des primes de risque pour ceux qui travaillent de nuit ou participent aux maraudes. La direction du Samu social se défend en disant qu'elle ne décide pas sur tout et doit en référer à plusieurs tutelles: l'État, la Mairie de Paris, la Ddass et des financeurs privés.

Le Samu social est un « groupement d'intérêt public », et en conséquence il n'est rattaché à aucune convention collective. Les contrats de travail sont en général des contrats à durée déterminée (CDD) de

durées fantaisistes. Ici deux ans, là quatre, cinq ou six ans.

La direction, pour le moment, minimise l'importance de ce mouvement, et parle de réunir un « groupe de travail technique » pour faire le point. Mais ce mouvement traduit le malaise de travailleurs qui doivent faire face aux conséquences de la dégradation sociale alimentée par la crise et la politique d'un gouvernement exclusivement au service des plus riches. Un gréviste a ainsi résumé ce malaise: « On nous demande de nous occuper de personnes en situation de grande détresse, alors que nous-mêmes sommes dans une précarité voisine de celle de certains des travailleurs pauvres à qui nous sommes censés remonter le moral. »

Jacques FONTENOY

• ISS Famar – Orléans **La grève fait reculer la direction**

Le lundi 30 mars dernier, les 19 employés de l'entreprise ISS travaillant à l'usine Famar d'Orléans ont voté la grève à l'unanimité.

Ces travailleurs, en majorité des femmes d'origine immigrée, s'occupent principalement du nettoyage, mais assurent aussi nombre d'autres tâches. Il y a quatre ans, ils avaient par la grève empêché le licenciement de quatre d'entre eux. Mais depuis, leur patron avait réussi à diminuer les effectifs en ne remplaçant pas les départs, et ils sont aujourd'hui huit de moins pour assurer le même travail. C'est pourquoi, excédés par la dégradation de leurs conditions de travail, les grévistes revendiquaient le maintien des effectifs et un volume horaire plus important, car beaucoup travaillent à temps partiel, ainsi qu'un treizième mois.

Les grévistes sont restés



toute la journée devant l'entrée de l'usine, certains jusqu'à une heure avancée de la nuit, soutenus par la présence de militants syndicaux de l'usine, de ceux de l'autre usine Famar de La Source, ainsi que de l'UL CGT.

La direction de Famar s'est alors soudain prise de compassion pour les grévistes, proposant de mettre à leur disposition un local pour être au chaud à l'intérieur. Le piquet de grève permanent donnait image à l'extérieur? Vers une heure du matin la direction de Famar, oubliant sa sollicitude

de la journée, faisait venir quatre travailleurs d'un autre site pour effectuer une partie du nettoyage, indispensable pour produire dans une usine pharmaceutique. Mais ce n'est sûrement pas à quatre qu'ils ont pu faire le travail de dix-neuf: la direction voulait surtout faire apparaître que l'usine tournait et que la grève ne servait à rien. Sauf que le lendemain les grévistes, toujours unanimes et déterminés, entamaient leur deuxième jour de grève.

Après que la direction d'ISS et de Famar se furent renvoyé la balle pendant deux jours,

les patrons capitulaient sur la principale revendication: le volume horaire réclamé par les grévistes, permettant à ceux à temps partiel d'avoir des horaires mieux répartis et des salaires plus corrects.

En plus d'avoir gagné, les grévistes se sont sentis forts de leur cohésion, et aussi du soutien que leur ont exprimé un grand nombre de travailleurs de l'usine dont beaucoup, en quittant le travail, se sont arrêtés pour discuter et les encourager à tenir bon.

Correspondant LO

• Thomson Rennes **Première réaction à un plan de suppressions d'emplois**

La direction du groupe Thomson/Technicolor vient d'annoncer la suppression de 625 emplois dans sa filiale Grass Valley, qui en compte 2 600. Cela concerne principalement la Hollande, l'Allemagne et la France, où 327 emplois sur 884 sont supprimés.

Sur le centre de Rennes où nous sommes 900, toutes filiales confondues, 182 emplois sont supprimés: 80 à la production de cartes électroniques et les autres dans les bureaux d'étude.

Certes, depuis l'annonce de la mise en vente de Grass Valley par Thomson/Technicolor l'an dernier, nous nous attendions à des suppressions d'emplois. Mais l'ampleur de ce qui a été annoncé nous a estomaqués. Cette politique de suppressions d'emplois, qui fait suite à la reprise d'une partie de la dette du groupe Thomson/Technicolor sous forme de capital par des grandes banques européennes comme la BNP ou la Société Générale, est révoltante. Ceux d'entre nous qui perdront leur travail ont peu de chances d'en retrouver un autre dans un avenir proche, alors même que du fait de la crise le chômage explose. Et en face ces grandes banques européennes, bailleurs de fonds de Thomson/Technicolor, qui ont bénéficié sans limite de fond publics fin 2008, ont annoncé des bénéfices énormes et en hausse en 2009!

L'annonce de ce plan de suppressions d'emplois n'est pas restée sans réaction. Mardi 31 mars, à Rennes, 500 travailleurs ont débrayé pour exprimer leur écœurement et leur colère contre ce mauvais coup. C'est le plus gros débrayage que le centre ait jamais connu. Et nous étions à nouveau plusieurs centaines, mardi 6 avril, et nous avons prévu d'aller manifester dans le centre-ville jeudi 8 avril. Il faut que ce soit le début d'une riposte ample et déterminée.

Correspondant LO

• SNCF

La journée de grève du 6 avril Un mécontentement plus que justifié

« C'est une grève incompréhensible et affligeante », a déclaré le secrétaire d'État aux Transports, Dominique Bussereau, à propos de l'appel de la CGT et de Sud-Rail à faire grève à partir du mardi 6 avril à 20 heures.

Évidemment, pas plus Dominique Bussereau que ses compères du gouvernement, et pas plus que Guillaume Pepy, président de la SNCF, ne peuvent comprendre combien les cheminots sont excédés de leur politique : blocage des salaires depuis maintenant des années, suppressions d'emplois, disparition de secteurs entiers comme dans le cas des triages de marchandises, menaces sur les avantages acquis avec une politique de filialisation, de sous-traitance et de cession aux industriels ferroviaires privés qui se précise régulièrement, etc. Et s'il y a bien quelque chose d'affligeant, c'est de constater combien gouvernement et direction SNCF méprisent cheminots et usagers. Car les responsabilités de la dégradation de la situation actuelle dans l'ensemble des transports par rail, qu'il s'agisse des grandes lignes (où on ne compte plus les retards, les incidents techniques, etc.) ou des lignes de banlieue (avec des rames mal entretenues, parfois vétustes,

des retards, voire des suppressions de trains), doivent être recherchées du côté de ces gens-là. Et c'est pourquoi tous les cheminots qui montrent leur mécontentement ont raison, et c'est pourquoi aussi la solidarité de tous les autres travailleurs doit leur être acquise.

Certes, ce 6 avril vient après les journées du 3 février et du 23 mars derniers, c'est-à-dire après deux journées successives, mais isolées, chacune sans lendemain ni perspective.



Certes, sa préparation a été surtout marquée par les rivalités syndicales entre les directions de la CGT et de Sud-Rail, les deux syndicats majoritaires à la SNCF. Certes, les revendications mises en avant sont très générales, voire inexistantes puisque Didier Le Reste, le leader de la CGT cheminots, explique que la grève a pour

principal objectif d'obtenir de « véritables négociations » de la direction SNCF ! Les cheminots sont profondément mécontents et conscients qu'il faudrait trouver les moyens d'exprimer cette colère tous ensemble, de façon coordonnée et efficace. Mais la défiance vis-à-vis des directions syndicales et la certitude qu'elles ne veulent pas engager véritablement le fer contre la direction SNCF l'emportent souvent dans les esprits. Cela

ne contribue pas à créer un climat favorable à une mobilisation d'ampleur. Pourtant, c'est bien celle-ci qu'il faudrait préparer, non seulement à la SNCF, mais dans toutes les entreprises du secteur public comme du secteur privé, car les problèmes d'emploi et de salaires se posent partout.

Lucienne PLAIN

• Saint-Chamond (Loire)

Les économies de la SNCF aux dépens des handicapés

La gare SNCF de Saint-Chamond (36 000 habitants), bien que située sur la ligne TER Saint-Étienne-Lyon, une des lignes TER les plus fréquentées de France, n'est pas classée « Accès plus » : en clair elle n'est pas équipée pour recevoir des personnes handicapées.

Une nouvelle fois, samedi 27 mars, une personne handicapée en fauteuil roulant, venant de Lyon après la manifestation organisée ce jour-là par l'APF (Association des paralysés de France), est restée coincée sur le quai, car elle ne pouvait descendre les escaliers

du passage souterrain donnant sur la sortie.

Des voyageurs ont voulu l'aider et ont cherché désespérément un interlocuteur : la gare était déserte à 19 h 15, puisque les horaires d'ouverture des guichets ont été réduits pour cause d'économies. Un responsable SNCF de la gare de Châteaucreux (Saint-Étienne) a répondu aux membres de l'APF qui cherchaient une solution, « que ce monsieur prenne le TER de 19 h 59, descende à Saint-Étienne et reprenne le TER de 20 h 48 qui repart sur Lyon et lui permettra de descendre

du bon côté » soit 24 km et une heure de plus et... un changement de quai à Saint-Étienne ! Finalement, un seul recours a été possible : prévenir la police, qui à son tour a sollicité les pompiers qui sont venus récupérer la personne handicapée.

Le manque d'équipements pour recevoir des personnes handicapées dans cette gare est criant et dénoncé depuis des années. La SNCF tarde à y investir et attend que d'autres, comme la région Rhône-Alpes, mettent la main au portefeuille.

Correspondant LO

• Le déficit de la SNCF

Un prétexte pour réduire personnel et service public

Fin mars, la SNCF a annoncé que l'année 2009 se soldait par une perte de 980 millions d'euros, alors qu'en 2008 elle avait fait 721 millions de bénéfices. La direction de l'entreprise publique déclare par la voix de ses responsables que, la situation économique étant mauvaise, il faudra enrayer la « lente dégradation de nos marges », liée à « une hausse des charges », c'est-à-dire toujours et encore faire des économies aux dépens du personnel et des usagers.

En matière de hausse des charges, la SNCF pointe l'augmentation des péages exigés auprès d'elle par RFF, détenteur des voies et faisant payer un droit de circulation. Ces péages ont augmenté de 5 %. Elle cite également l'augmentation de 1,8 % des charges de personnel des TGV. Mais il n'existe aucun moyen de vérifier ces données et ce ne sont certainement pas les embauches ou les augmentations de salaire – nulles les unes comme les autres – qui ont alourdi les charges en question !

Aujourd'hui, le « groupe SNCF » se définit comme « l'un des premiers groupes de mobilité et de logistique au monde », qui en 2010 affichera 30 milliards d'euros de chiffre d'affaires, totalisera près de 235 000 salariés (dont un peu plus de 100 000 en France) dans 120 pays, avec une activité diversifiée : transport urbain, périurbain, infrastructure ferroviaire, lignes à grande vitesse, transport et logistique des marchandises, gares, etc. Et ce groupe est bien décidé, non pas à améliorer son rôle de service public, mais à se battre efficacement contre la concurrence européenne, qui permet l'introduction de nouvelles sociétés ferroviaires sur le réseau du territoire français. Pour ce faire, comme n'importe quelle entreprise capitaliste, la SNCF place au premier rang de ses préoccupations la recherche de la rentabilité maximum.

Dans ce bilan 2009, la direction SNCF met donc l'accent sur les activités dont elle veut se débarrasser parce qu'elles ne lui permettent pas de faire assez de profit. Elle revient à la charge contre le transport de marchandises par chemin de fer. Le Fret afficherait une perte de 520 millions d'euros (sur le déficit total de 980 millions d'euros). Il est donc question d'abandonner complètement l'activité dite de « wagons isolés » (ayant des destinations diverses, et imposant donc des manœuvres de triage) pour ne conserver que le trafic impliquant des trains complets de marchandises dont tous les wagons ont la même destination, et de réduire considérablement les effectifs cheminots affectés au Fret. Cet abandon s'effectue de plus en plus au profit du transport par route ou est laissé à des entreprises privées comme Veolia. De même, le trafic voyageurs TGV diminuant, la SNCF menace de fermer certaines lignes non rentables, de façon à compenser le manque à gagner sur les lignes à grande vitesse. Si le gouvernement souhaite qu'il en soit autrement, il lui faudra satisfaire aux demandes d'aides financières de la SNCF.

Quels que soient les chiffres annoncés par la SNCF, invérifiables répétons-le, il n'est pas question de la laisser faire. Il faut empêcher que la situation se dégrade. Pour les cheminots, des embauches sont nécessaires dans tous les secteurs et des augmentations des salaires (bloqués depuis plusieurs années) sont indispensables. Et pour les usagers, le service public que représente le transport par le train à grande ou à moins grande vitesse doit être efficace, confortable et bon marché. Mais pour que de tels choix d'investissement soient imposés à la direction de ce « groupe SNCF », il sera indispensable que cheminots et usagers se mobilisent.

L.P.

• Hôpital de Bicêtre (Val-de-Marne)

Deux semaines de grève aux Blocs

Depuis le jeudi 18 mars, les 39 infirmières « temps plein » du bloc opératoire commun de l'hôpital de Bicêtre, en sous-effectif depuis des années, étaient en grève. La direction avait, l'an dernier, suite à un mouvement semblable, conclu un accord qui, en gros, accordait une prime semestrielle de 200 euros et une augmentation dite de pénibilité d'environ 50 euros par mois.

La suppression de cet accord a eu pour effet que l'ensemble des infirmières des Blocs s'est mis immédiatement en grève.

Au bout de deux semaines de grève, la direction a dû céder sur une de leurs revendications : une augmentation de salaire sous forme de prime défiscalisée de 75 euros par mois et une prime semestrielle de 600 euros. Bien sûr, la direction n'a pas accordé d'embauche supplémentaire. Mais toutes les infirmières étaient satisfaites d'avoir fait reculer la direction,



et surtout d'avoir mené leur grève de bout en bout, avec occupation du hall, signature de pétitions, appel dans les différents services à se battre à leurs côtés.

L'ensemble de l'hôpital n'a pas ignoré leur mouvement, et l'ambiance du début à la fin n'a pas faibli. Bien sûr, elles avaient compris depuis le début que le problème de l'embauche de personnel supplémentaire nécessiterait un mouvement de plus grande ampleur. Elles

ont essayé de mobiliser autour d'elles d'autres services, avec distributions de tracts au restaurant, passages dans les services qui ont souvent eu un accueil chaleureux.

Leur mouvement a d'ailleurs eu des effets dans d'autres services, où l'encadrement a dû demander à des membres du personnel de prendre des jours de repos devant la baisse d'activité.

La direction de son côté a joué l'indifférence, pensant que

le mouvement s'épuiserait. Elle a procédé à des assignations tout au long de ces deux semaines pour essayer de faire tourner les Blocs, mais rien n'y a fait.

Par exemple les infirmières ont décidé – ce qu'elles demandaient depuis des années et n'avaient pas osé imposer – de ne plus manipuler les amplificateurs de brillance, qui ne peuvent normalement être mis en œuvre que par un manipulateur en électroradiologie.

Au moment où nous écrivons, la proposition d'accord n'est pas encore signée, mais elles ont décidé en commun de reprendre le travail.

La perte de salaire devrait être retenue sur plusieurs mois, la direction ne souhaite pas que de tels mouvements se propagent. Mais c'est sans compter sur une détermination qui se développe et sur le mécontentement qui se généralise dans le milieu hospitalier.

Correspondant LO

• Clinique du Pont-de-Chaumes – Montauban

La grève pour la dignité et les salaires continue

Les travailleurs de la clinique du Pont-de-Chaumes à Montauban entamaient le 5 avril leur troisième semaine de grève. Ils sont près de 350, sur les 450 travailleurs de cet établissement, à faire grève, et la clinique est fermée depuis la fin de la première semaine du conflit. Seuls restent ouverts le service hémodialyse et les services de consultation.

Les travailleurs réclament le paiement des trois jours de carence en cas de maladie (comme pour les cadres), l'arrêt des brimades et insultes d'une partie des médecins, et un treizième mois. La colère des grévistes ne s'est pas éteinte, elle est même montée d'un cran face au refus de la direction de les entendre. D'après elle, la clinique perdrait 120 000 euros par jour, pas bien loin de ce que coûterait la satisfaction des revendications.

La grève rencontre un écho positif parmi la population. La solidarité financière s'organise, et la caisse de grève se remplit. Vendredi 2 avril, lors du débrayage réussi à l'hôpital de Montauban contre la



dégradation des conditions de travail, la grève de la clinique du Pont-de-Chaumes résonnait dans l'esprit des manifestants. Ainsi, des travailleurs d'une autre clinique de Montauban sont venus au piquet de grève pour demander comment ils pourraient eux aussi s'y mettre.

Les travailleurs ont appris grâce à la grève à se connaître, ils sont heureux de se retrouver chaque jour au piquet de grève. Dans une ambiance chaleureuse, ils ont multiplié les actions : opérations escargot sur la rocade, filtrage des patients à l'entrée de la clinique,

manifestations, notamment vers la préfecture. Cette dernière a imposé à la direction de la clinique de reprendre les discussions en nommant un conciliateur. La direction, qui fait mine de camper sur ses positions, lâche un petit peu à chaque nouvelle négociation, avec un jour de carence payé sur les trois et, en réponse à la demande d'un treizième mois, la rémunération annuelle garantie (RAG) augmentée de 6 à 8,33 %, le point étant augmentée de 1,4 % ; la prime de fin d'année portée de 250 à 500 euros ; l'engagement écrit de

la direction de mettre fin aux comportements anormaux de certains médecins par la mise en place d'un appui extérieur sur cette question. La manœuvre de la direction visant à décourager les travailleurs, en leur transmettant par avance leurs bulletins de paie, n'a pas eu le résultat escompté : les grévistes sont toujours aussi nombreux et déterminés.

Vendredi 2 avril au soir, la direction a fait de « nouvelles » propositions, en particulier sur le treizième mois : un tiers du salaire brut et une prime de 500 euros brut. Cela équivalait grosso modo aux propositions précédentes, mais avec des mots nouveaux. Calculette en main, beaucoup de grévistes ont vérifié que le compte n'y était toujours pas. Ils ont décidé malgré tout de se prononcer à bulletins secrets sur ces dernières propositions, durant le week-end de Pâques. Et après avoir mis celui-ci à profit pour se reposer et recharger les batteries, ils ont décidé mardi 6 avril de poursuivre leur mouvement par 307 voix sur 332. La lutte des travailleurs de la clinique du Pont-de-Chaumes continue !

Correspondant LO

• Hôpital Tenon (AP-HP) – Paris

Descente à la direction contre les projets de restructuration

Au moment où les négociations générales entre la direction de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris et les syndicats se déroulent sur les regroupements hospitaliers, un rassemblement a eu lieu à l'hôpital Tenon le jeudi 1^{er} avril, à l'appel des organisations syndicales. 150 personnes, toutes catégories confondues, cadres compris, y ont répondu pour rencontrer la direction de l'hôpital. En effet l'inquiétude est importante parmi le personnel car, si tout le monde est au courant des restructurations avec suppressions de postes à la clef, personne ne sait ce qu'il va devenir dans les mois qui viennent.

La réunion a commencé par un discours-baratin qui se voulait rassurant mais qui, comme il était complètement creux, a énervé le personnel. Les travailleurs de l'hôpital venaient réclamer des explications, des informations précises, qu'ils n'ont pas obtenues. Une administrative est intervenue pour demander comment il était possible de trouver du travail dans les autres hôpitaux, alors qu'on y supprime aussi des postes. Une autre a critiqué la désorganisation du travail dans les cuisines à cause du manque de personnel, et la façon dont la direction en profite pour justifier leur transfert à un établissement privé. Une autre encore a dénoncé les suppressions de postes, alors que dans le même temps l'État verse des milliards aux restaurateurs et aux banquiers en prétendant ainsi maintenir l'emploi. Ces propos ont soulevé l'approbation.

À l'heure où le gouvernement et la direction de l'AP-HP comptent supprimer 4 000 postes d'ici 2012, on ne peut que souhaiter la mobilisation du personnel de Tenon et des autres hôpitaux pour les faire renoncer à ces baisses d'effectifs.

Correspondant LO

Samedi 22, dimanche 23 et lundi 24 mai
(week-end de la Pentecôte)



La Fête de Lutte Ouvrière

La Fête de Lutte Ouvrière se déroulera à Presles, petite ville du Val-d'Oise, à 30 km au nord de Paris, dans un grand parc boisé de 13 hectares. Elle sera ouverte le samedi 22 mai, de 11 heures à 23 heures puis sans arrêt du dimanche 23 mai à 9 heures jusqu'au lundi 24 mai à 20 heures.

La carte d'entrée permet d'assister à tous les concerts sur les deux grandes scènes et dans les allées de la Fête, aux spectacles et animations, aux séances de cinéma, aux forums et conférences.

Mais pour nous, la fête est aussi l'occasion de populariser le programme des communistes révolutionnaires que nous sommes, d'affirmer ce que le monde du travail doit mettre en avant pour se défendre, et au-delà, l'idée qu'un monde débarrassé de l'exploitation est nécessaire, indispensable. Tout cela, il est nécessaire aujourd'hui d'en discuter, et c'est pourquoi notre Fête est aussi un grand espace de discussions et de débats, sur la situation politique et sociale, mais aussi sur bien d'autres sujets. Notre porte-parole Nathalie Arthaud interviendra, bien sûr, au cours de deux meetings. Mais c'est durant toute la Fête que Lutte Ouvrière et les différentes organisations invitées organiseront des dizaines de forums, et que l'on pourra assister à des exposés et à des débats sur les sujets les plus variés.

Afrique

Cinq siècles de pillage par les bourgeoisies européennes.

Cette année, le Carrousel de la Connaissance nous emmène pour un voyage audiovisuel de cinq cents ans en terre africaine. De la traite des Noirs jusqu'à nos jours, en passant par la colonisation, c'est l'histoire du pillage, de l'exploitation et de la dévastation du continent africain. Et c'est en même temps l'histoire du continent européen, de l'enrichissement de sa bourgeoisie et notamment de la bourgeoisie française.



Jeux

Pour les petits et les grands, les jeux sont partout. Billard ou bowling, jeux de société ou d'adresse, jeux d'échecs, mini-golf, filet géant... Beaucoup de jeux sont réunis dans des aires spéciales, et presque tous sont gratuits.



Village médiéval

Dans le Village médiéval, des animations se succéderont toute la journée, chaque fois différentes. Vous pourrez assister à des démonstrations d'escrime, au maniement d'armes d'hast (armes longues) et à la mise en armure d'un chevalier. Jongleurs et musiciens vous inviteront à festoyer. Vous pourrez vous initier aux danses médiévales, au son de la cornemuse, du tambour et de la citole. Vous serez aussi les témoins d'un procès d'un genre particulier qui avait cours au Moyen Âge, celui d'animaux. On jugera, devant vous, trois truies et un cochon!

De nombreux stands d'artisanat domestique animés par des enlumineurs, selliers d'art, potiers et forgerons, ainsi que des conférenciers spécialistes du Moyen Âge vous permettront de mieux connaître les us et coutumes d'antan. Vous pourrez aussi assister le soir au spectacle des « voleurs de feu ».

Quant aux nombreuses spécialités culinaires, elles vous permettront de « ripailler à plein ventre »!



Achetez vite votre carte d'entrée !

Les cartes d'entrée, valables les trois jours de la Fête, sont disponibles. Jusqu'au 19 avril, ces cartes sont vendues au tarif réduit de 10 euros pour les trois jours (sur place, pendant la fête, elles coûteront 15 euros). Des bons d'achat d'une valeur de

cinq euros, mais vendus quatre euros sont également disponibles.

Dès maintenant, vous pouvez vous les procurer :

- soit auprès de nos camarades
- soit en écrivant à : Lutte Ouvrière - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18

Indiquer, dans votre courrier, le nombre de cartes et de bons d'achat demandés, et joindre un chèque du montant voulu à l'ordre de Lutte Ouvrière. Ne pas oublier d'indiquer l'adresse d'expédition. Envoi franco.

Expositions

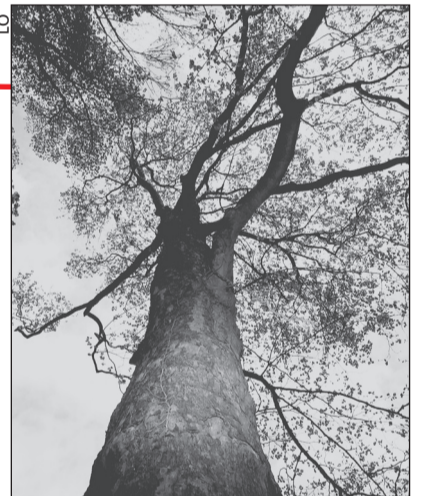
De nombreuses expositions seront proposées dans toute la Fête sur de multiples thèmes historiques, tels que la crise de 1929, Mai 68, ou Juin 36, et d'actualité, tels que la crise actuelle, les retraites, l'Irak, le Proche-Orient... Plusieurs expositions aborderont notre identité politique (Qu'est-ce que le communisme, l'URSS et le stalinisme, pourquoi sommes-nous trotskystes...).

Une exposition de photographies de Gérald Bloncourt, consacrées au monde ouvrier, sera également présentée.

Arboretum

Au cœur du parc, vous pourrez découvrir le long d'un sentier botanique aménagé, l'Arboretum et ses 110 espèces d'arbres. Trois visites différentes, d'environ 40 minutes chacune, seront proposées :

- les différentes façons de reconnaître un arbre
- comment les arbres ont marqué l'histoire de la terre
- les arbres, des êtres étonnants.



Parcours dans les arbres

Pour s'envoler d'arbre en arbre, au fil d'un parcours spectaculaire qui vous fera prendre de la hauteur.

Échelles, ponts de singe, tyroliennes, rien ne manque pour se faire peur... en toute sécurité, le parcours étant homologué et se faisant sous la surveillance de moniteurs diplômés.

Attention, pour des raisons de sécurité, l'accès est soumis à des conditions d'âge et de taille.



Fêtes régionales de Lutte Ouvrière Saint-Nazaire

Samedi 10 avril
de 16 h à minuit
Salle Jacques-Brel

Angers

Samedi 8 mai
à partir de 16 h
Salle Aragon,
rue Joseph-Barra
à Trélazé